RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dossierfacile

Le dossier de location de

Dominique et Danielle

Un service proposé par Dossierfacile

Le dossier en un clin d'oeil

Type de dossier	Revenus mensuels nets cumulés	Leur(s) garant(s)
Dossier en couple	**943 €**	2 garants physiques (7554 €)

Les pièces justificatives de
Dominique Dupont
nicolas+dossierd@dossierfacile.fr

p.3 - Pièce d'identité
p.5 - Justificatif de situation d'hébergement
p.8 - Justificatif d'activité professionnelle
p.9 - Justificatif de ressources **0 € net**
p.10 - Avis d'imposition

Les pièces justificatives de
Danielle Durand
nicolas+dossierdd@dossierfacile.fr

p.34 - Pièce d'identité
p.36 - Justificatif de situation d'hébergement
p.41 - Justificatif d'activité professionnelle
p.43 - Justificatif de ressources **943 € net**
p.46 - Avis d'imposition

Les pièces justificatives de son garant
Daniel Dupont

p.11 - Pièce d'identité
p.13 - Justificatif de situation d'hébergement
p.15 - Justificatif d'activité professionnelle
p.27 - Justificatif de ressources **3754 € net**
p.31 - Avis d'imposition

Les pièces justificatives de son garant
Dominique Durand

p.47 - Pièce d'identité
p.49 - Justificatif de situation d'hébergement
p.51 - Justificatif d'activité professionnelle
p.63 - Justificatif de ressources **3800 € net**
p.66 - Avis d'imposition

Le service fourni par DossierFacile ne saurait être assimilé à une garantie apportée par DossierFacile sur les dossiers ayant fait l'objet d'une labellisation.
DossierFacile ne saurait être tenu responsable ni être engagé directement ou indirectement dans le cadre d'un litige entre un locataire et son bailleur ou tout autre intermédiaire.

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le mot du locataire

Nous sommes vraiment très ...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dossierfacile

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

La pièce d'identité de Dominique

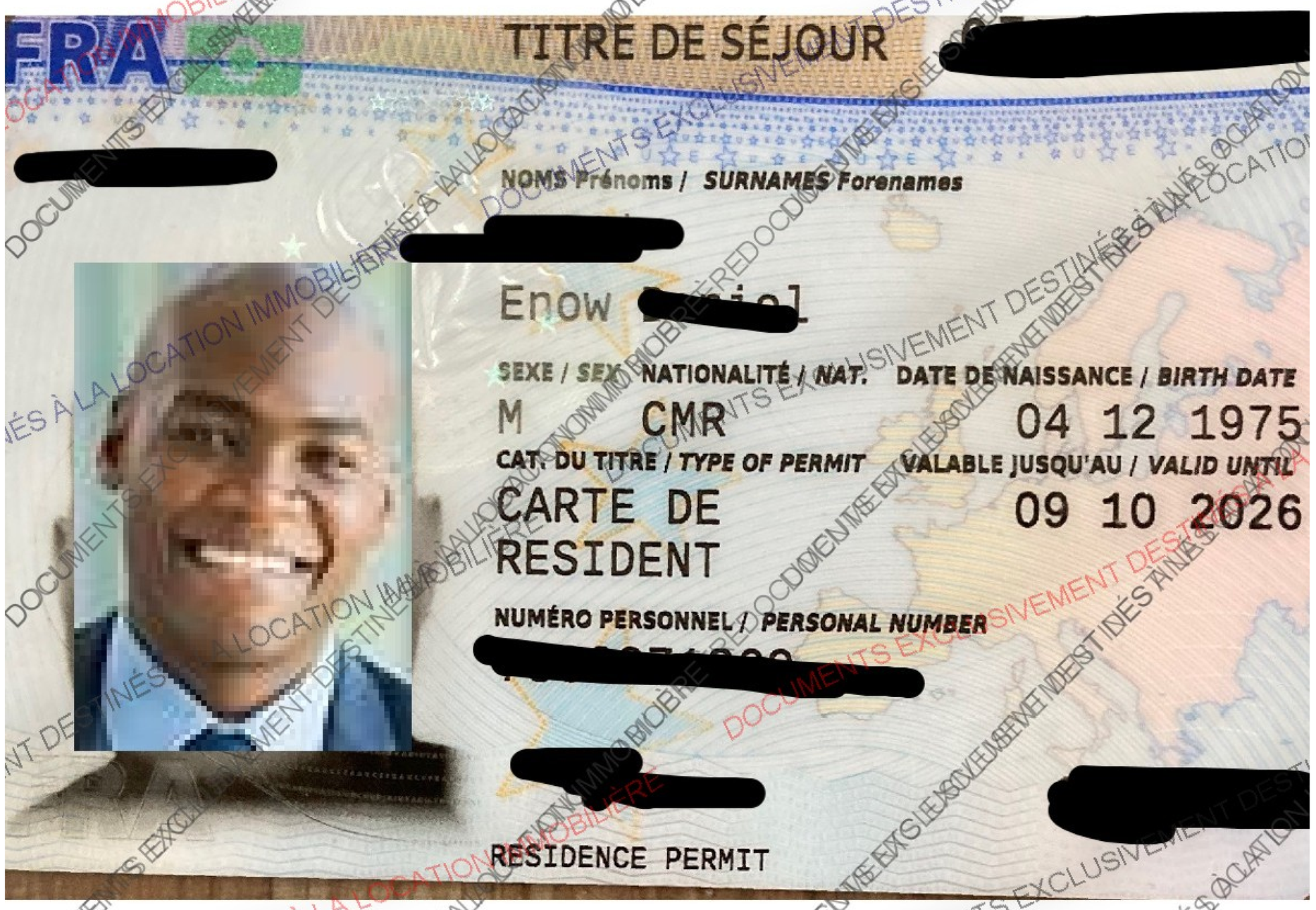

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

La pièce d'identité de Dominique

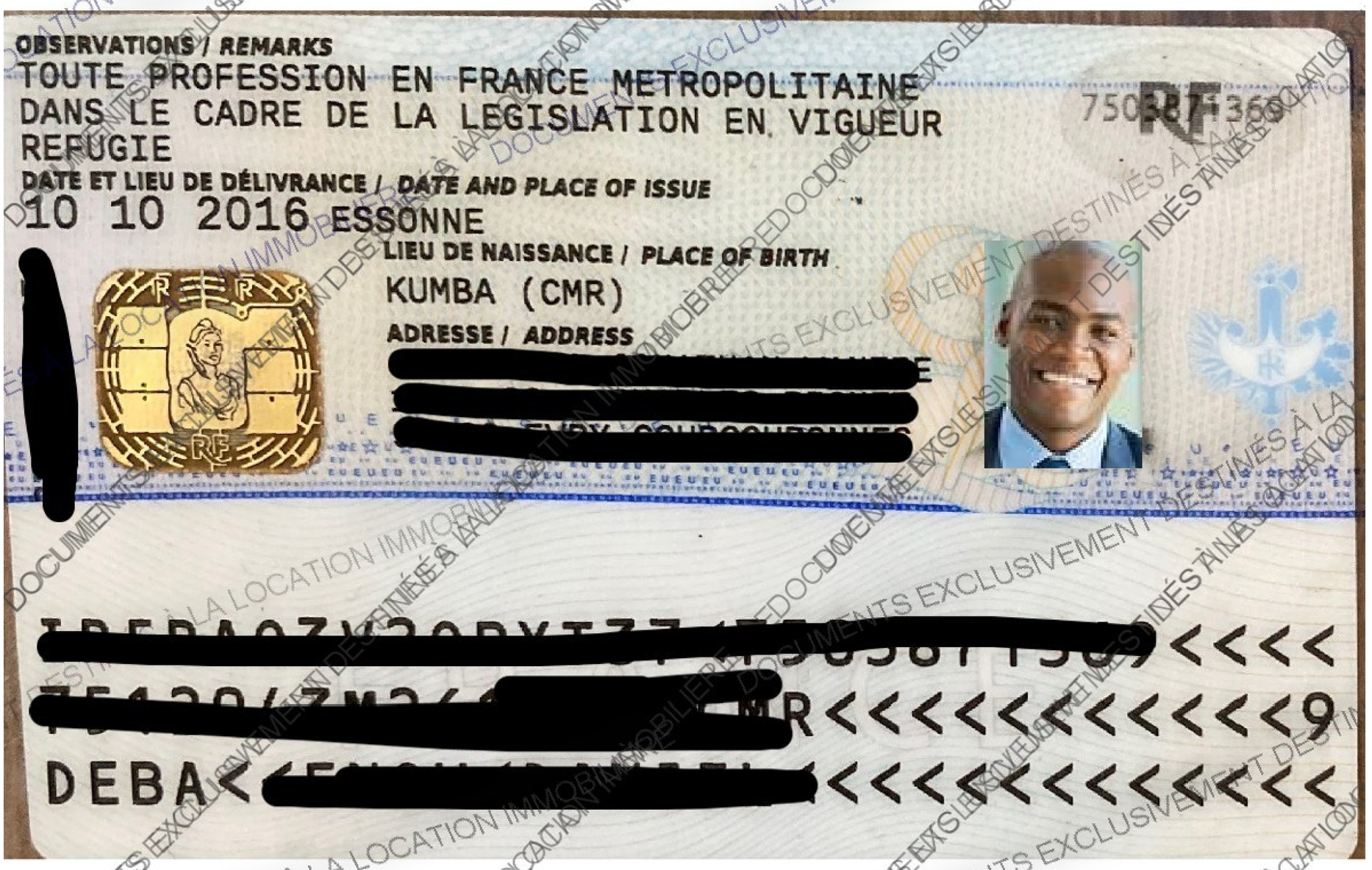

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement de Dominique

ESPACIL HABITAT
[redacted]
Tel : 02[redacted]
www.espacil.com
CCP RENNES 516 30 S
TVA : FR 94 302 494 398
N° ICS : [redacted]

CONTACT
Votre agence : ☎ [redacted]
Questions sur cette facture : ☎

ADRESSE DE LOCATION :
[redacted]

NUMERO DE FACTURE [redacted]

Espacil Habitat
Groupe ActionLogement

N° CLIENT
[redacted]

Montant prélevé le 5 Février 2023

Page 1 / 1

Rennes, le 23 Janvier 2023

FACTURE 00000000[redacted]1 2023
Période du 01/01/2023 au 31/01/2023

LIBELLÉ	MONTANT
REDEVANCE No 03229027010213	488,94
LOYER MOBILIER	27,88
MONTANT DE LA FACTURE	**516,82 €**

SITUATION DE VOTRE COMPTE
LES OPÉRATIONS INTERVENUES APRÈS LE 20/01/2023 N'APPARAISSENT PAS SUR CE RELEVÉ

DATE	LIBELLÉ	MONTANT
	SOLDE ANTERIEUR AU 20/12/2022	0,00
31/12/2022	APPEL DE LOYER	498,86
05/01/2023	PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	- 498,86
SOLDE AU 20/01/2023		**0,00 €**
TOTAL A PAYER		**516,82 €**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ESPACIL HABITAT A DECIDE D'UNE VALORISATION DE VOTRE REDEVANCE DE 3,6 %, AU 1ER JANVIER.
LES PROVISIONS POUR CHARGES SONT MAINTENUES AU NIVEAU ACTUEL.

N° CLIENT
[redacted]

516,82 €

Montant prélevé le 05/02/2023
[redacted]

ENGAGEMENT DE SERVICE QUALIBAIL REF. 113 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org

TRE3700319725101202301000516820[redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement de Dominique

[redacted]
CS 54221
[redacted]
CCP RENNES [redacted] S
TVA [redacted]
N° ICS [redacted]

Espacil Habitat
Groupe ActionLogement

N° CLIENT [redacted]

CONTACT
Votre agence : ☎ [redacted]
Questions sur cette facture : ☎

ADRESSE DE LOCATION :
3 RUE GEORGE V
APPARTEMENT 0213
78605 MAISONS-LAFFITTE

[redacted]

NUMERO DE FACTURE : 08411535

Montant prélevé le 5 Mars 2023

Page 1 / 1

Rennes, le 22 Février 2023

FACTURE 00000000[illegible] 2023
Période du 01/02/2023 au 28/02/2023

LIBELLÉ	MONTANT
REDEVANCE No 03229027010213	488,94
LOYER MOBILIER	27,88
MONTANT DE LA FACTURE	**516,82 €**

SITUATION DE VOTRE COMPTE
LES OPÉRATIONS INTERVENUES APRÈS LE 21/02/2023 N'APPARAISSENT PAS SUR CE RELEVÉ

DATE	LIBELLÉ	MONTANT
	SOLDE ANTERIEUR AU 20/01/2023	0,00
31/01/2023	APPEL DE LOYER	516,82
05/02/2023	PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	- 516,82
SOLDE AU 21/02/2023		**0,00 €**
TOTAL A PAYER		**516,82 €**

N° CLIENT [redacted]

516,82 €

Montant prélevé le 05/03/2023
Sur le compt[redacted]
Votre Référence Unique de Mandat : [redacted]

[redacted]

ENGAGEMENT DE SERVICE QUALIBAIL REF. 113 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement de Dominique

[redacted] HABITAT

Espacil Habitat AL

Groupe ActionLogement

N° CLIENT
[redacted]

CONTACT
Votre agence : ☎ [redacted]
Questions sur cette facture : ☎

ADRESSE DE LOCATION :
[redacted]

[redacted] E F

NUMERO DE FACTURE : 08361919

Montant prélevé le 5 Janvier 2023

Page 1 / 1

Rennes, le 21 Décembre 2022

FACTURE DÉCEMBRE 2022
Période du 01/12/2022 au 31/12/2022

LIBELLÉ	MONTANT
REDEVANCE No 03229027010213	471,95
LOYER MOBILIER	26,91
MONTANT DE LA FACTURE	**498,86 €**

SITUATION DE VOTRE COMPTE
LES OPÉRATIONS INTERVENUES APRÈS LE 20/12/2022 N'APPARAISSENT PAS SUR CE RELEVÉ

DATE	LIBELLÉ	MONTANT
	SOLDE ANTERIEUR AU 21/11/2022	0,00
30/11/2022	APPEL DE LOYER	498,86
05/12/2022	PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	- 498,86
SOLDE AU 20/12/2022		**0,00 €**
TOTAL A PAYER		**498,86 €**

N° CLIENT
[redacted]

498,86 €

Montant prélevé le 05/01/2023
Sur le compte [redacted]
Votre Référence Unique de Mandat : [redacted]

ENGAGEMENT DE SERVICE QUALIBAIL REF. 113 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle de Dominique

université de BORDEAUX

Année universitaire
2022/2023

Certificat de scolarité

Le président de l'université de Bordeaux certifie que :

Nom : [redacted]
Prénom : [redacted]
Nom usuel :
Numéro étudiant : [redacted]
INE étudiant : [redacted]
Né(e) le : 24/10/1996 [redacted] TUNISIE)

est régulièrement inscrit(e) pour la présente année en
Master Science politique
- M2 Politique comparée : Pensées et régimes politiques

Fait le 26/08/2022

Le Président de l'Université

[redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

JUSTIFICATIF DE RESSOURCES

Dominique Dupont a indiqué ne pas percevoir de revenus pour la raison suivante :

je vis chez mes parents

AVIS D'IMPOSITION

Dominique Dupont nous a indiqué ne pas pouvoir fournir d'avis d'imposition en son nom pour la raison suivante :

je suis encore rattaché au foyer fiscal de mes parents

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dossierfacile

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

La pièce d'identité du garant de Dominique

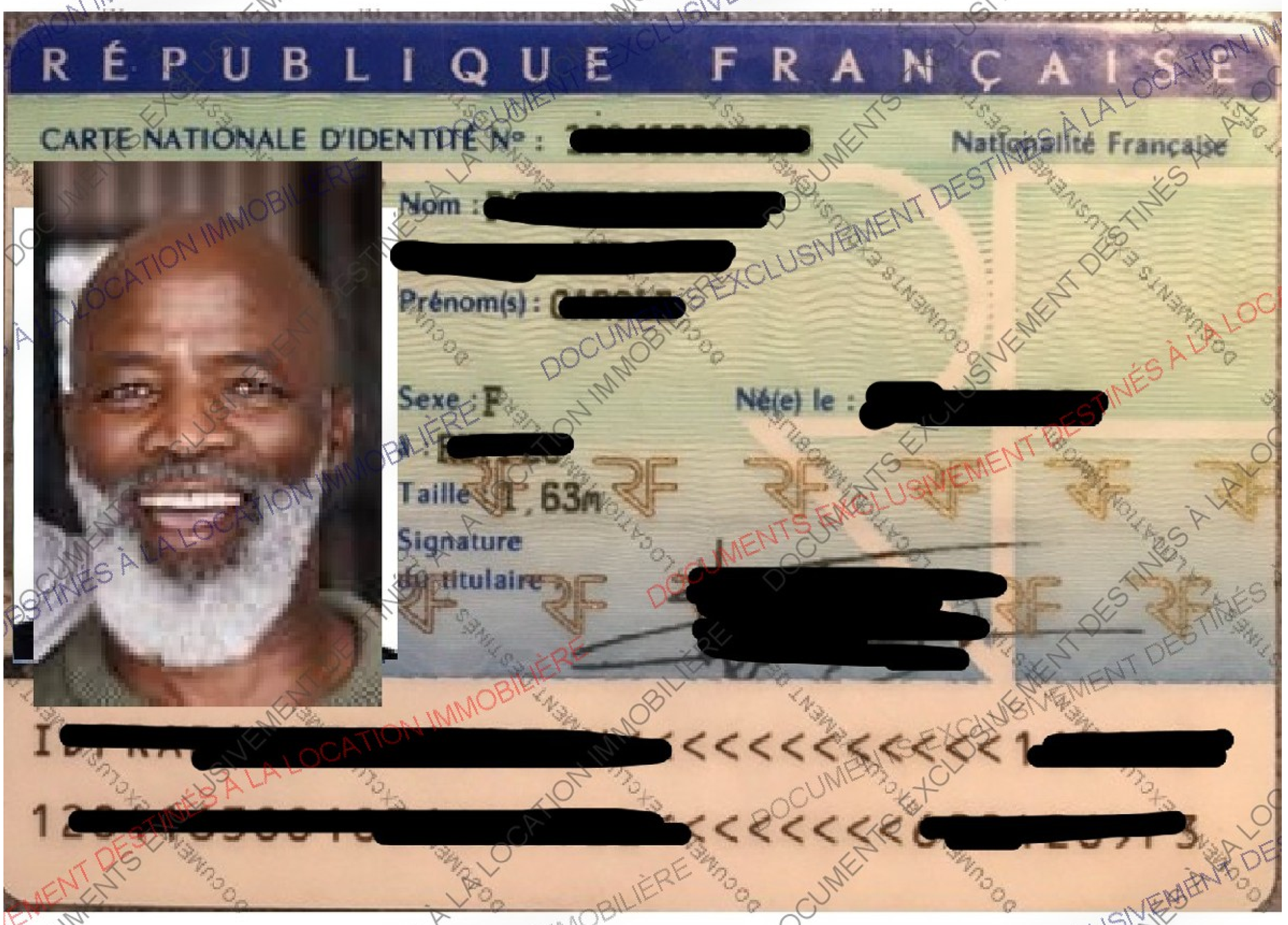

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

La pièce d'identité du garant de Dominique

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement du garant de Dominique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et percues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP [redacted]

[redacted]
44620 LA MONTAGNE

Vos références

Numéro fiscal (C) : [redacted]
Référence de l'avis :

Numéro de propriétaire : [redacted]

Département d'imposition : [redacted]

Commune d'imposition : [redacted]

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : [redacted]

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur **impots.gouv.fr**

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur **impots.gouv.fr**, rubrique « Contact »)

[redacted]
Tél : [redacted]

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

1 232,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;

- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2022, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 * .

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

[redacted]

Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement du garant de Dominique

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
[redacted]	PROP/INDIVIS	[redacted]
MD[redacted]	PROP/INDIVIS	C[redacted]

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	40,57 %	%	6,41 %	%	7,50 %	%	
	Taux 2022	40,57 %	%	6,41 %	%	7,95 %	%	
	Adresse	[redacted]Y						
	Base	2162		2162		2162		
	Cotisation	877		139		172		1188
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2021	848		134		157		
	Cotisation 2022	877		139		172		1188
	Variation	+3,42 %	%	+3,73 %	%	+9,55 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021 Cotisation 2022 Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État Base collectivité						Droit proportionnel : Droit fixe :		

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	44
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	**1232**

Références administratives : 440 54 022 054 101 101 B J

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.
Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».
Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Dominique

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE
N[redacted]

ENTRE

La société [redacted] dont le siège social est situé [redacted] immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro [redacted] représentée par [redacted], Responsable Ressources Humaines Groupe et dûment habilitée à cet effet (ci-après dénommée la "**Société**"), d'une part,

ET

Monsieur [redacted] demeurant au [redacted] de nationalité française (ci-après dénommé le "**Salarié**"), d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – ENGAGEMENT

Sous réserve du passage de la visite médicale d'embauche que le Salarié s'engage à passer, la Société engage le Salarié pour une durée indéterminée, **à compter du 13 juin 2022**, aux conditions générales de la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs-Conseils, Sociétés de Conseils (ci-après dénommée la "**Convention Collective**") ainsi qu'aux conditions particulières indiquées ci-après (ci-après le "**Contrat**"), en qualité d'Ingénieur Etude et Développement Sénior, statut Cadre, position 2.2, coefficient 130.

Le Salarié, qui accepte cet engagement, déclare formellement qu'il ne sera lié, à la date de prise d'effet du Contrat, à aucune autre entreprise et sera libre de tout engagement, y compris tout engagement de non-concurrence, de nature à l'empêcher ou à restreindre sa capacité à exécuter le Contrat.

Tout décalage non autorisé par la Société de la date d'embauche prévue contractuellement entraine la nullité du présent contrat.

Il déclare également être en conformité avec la législation et les règlements relatifs à l'emploi de la main d'œuvre.

Article 2 - FONCTIONS

Le Salarié assumera les fonctions d'Ingénieur Etude et Développement Sénior.

Le détail des fonctions du Salarié et l'étendue spécifique de ses attributions seront déterminés et modifiés par la Société en fonction de l'organisation, du développement de l'activité et des besoins de la Société. Par ailleurs, il est expressément convenu entre les parties que le Salarié pourra être amené à effectuer temporairement des tâches et fonctions différentes de celles habituellement exercées dans les conditions prévues à l'article 8c. de la Convention Collective.

Le Salarié s'engage à respecter les instructions qui lui seront données par la Direction de la Société et par toute personne qui sera désignée à cet effet. Le Salarié s'engage en outre à se conformer aux règles régissant le fonctionnement interne de la Société.

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Dominique

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

Article 3 - PERIODE D'ESSAI

Le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de 4 (quatre) mois, renouvelable 3 (trois) mois par accord des parties.

La période d'essai se termine tacitement quatre mois après la date d'engagement, sauf renouvellement par accord des deux parties, ou dénonciation par l'une des parties, le préavis étant alors réglementé par la Convention Collective.

Article 4 - REMUNERATION

En contrepartie de sa prestation de travail, la Société versera au Salarié une rémunération annuelle brute forfaitaire de base de 47.004,00 Euros, payable mensuellement en douze versements égaux de 3.917,00 Euros bruts. Le montant de cette rémunération sera susceptible d'une révision annuelle.

En sus de cette rémunération fixe, le Salarié percevra une rémunération variable sur objectifs personnels et/ou d'entreprise d'un montant de 2.000,00 Euros bruts à objectifs atteints pour une année civile complète dont les modalités d'attribution seront déterminées chaque année et seront révisables annuellement, ce qui fera l'objet d'un avenant au présent Contrat. En cas d'embauche en cours d'année, le montant mentionné sera proraté.

Conformément à la convention collective une prime de vacances égale à 1% de l'appointement de base annuel calculé sur la période du 01/06/N-1 au 31/05/N sera versée en paie de juin N.

Les indemnités de congés payés seront calculées conformément aux dispositions légales en vigueur. Elles n'incluront pas les éléments de rémunération variable dont le montant n'est pas affecté par la prise de congés payés.

Article 5 – DUREE DU TRAVAIL

Cette rémunération correspond à la durée légale annualisée de 35 heures hebdomadaires, conformément à l'article V.A.1 de l'accord collectif relatif à l'Aménagement du Temps de Travail de la Société. Elle intègre 2 heures supplémentaires incluses dans la rémunération forfaitaire du Salarié.

Les clients de la Société n'étant pas tous soumis au même accord, et ce dernier pouvant être différent de celui de la Société, il est de la responsabilité du Salarié d'ajuster son temps de travail pour respecter la durée de travail en vigueur dans la Société en fonction des fluctuations d'activités de sa mission. En aucun cas la Société ne pourra reconnaître des heures supplémentaires sans une autorisation préalable.

Article 6 – LIEU DE TRAVAIL

Le lieu d'exécution des fonctions est normalement situé au sein de notre établissement situé au 21 avenue Victor Hugo - 75116 Paris.

La nature du contrat implique cependant que le lieu de travail puisse varier avec la mission à effectuer et puisse se situer dans les locaux de la clientèle.

Le transfert du lieu de travail en tout endroit situé en Région Parisienne ne saurait constituer une modification substantielle du contrat de travail du Salarié ce que ce dernier reconnaît et accepte.

Il est entendu entre les parties que le Salarié travaillera principalement en Région Parisienne, mais qu'il pourra être amené à effectuer des missions de courte durée en province ou à l'étranger dans les conditions prévues à l'article 64 de la Convention Collective.

[redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Dominique

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

Article 7 – EXCLUSIVITE ET OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Afin d'éviter que le Salarié ne cumule plusieurs emplois, ce qui pourrait, d'une part, le priver de son repos quotidien et hebdomadaire et l'amener le cas échéant à dépasser la durée maximale journalière et/ou hebdomadaire du travail et, d'autre part, être source de fatigue de nature à accroître les risques d'accident et à altérer son état de santé, celui-ci s'engage formellement à consacrer son activité exclusive à la Société et s'interdit l'exercice, à quelque titre que ce soit, de toute autre activité salariée, pendant toute la durée d'exécution du présent contrat.

Le Salarié s'engage à ne pas exercer, durant le temps de travail prévu au présent contrat directement ou indirectement, d'activité autre que celle convenue aux présentes.
Il s'engage également à ne jamais utiliser les outils et/ou les moyens mis à sa disposition par l'employeur à d'autres fins que celles liées à l'exécution du contrat de travail.
Enfin, le Salarié révoquera tout mandat social qu'il pourrait détenir, à effet au plus tard au jour de l'expiration de sa période d'essai.
D'une manière générale, le Salarié s'engage à exécuter les termes du présent contrat de manière loyale.
Aussi, il informera préalablement la Société de toute activité qu'il serait amené à vouloir exercer, à titre accessoire. Une demande expresse devra être formulée auprès de l'employeur, pour toute activité donnant des détails suffisants sur sa nature et son étendue, par voie de courrier recommandé avec accusé de réception. L'absence de réponse de l'employeur ne pourra jamais être assimilée à un accord.

En toutes circonstances le Salarié est tenu, sur toutes les informations à caractère technique, commercial ou financier, auxquelles il peut avoir accès dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Société ou auprès des clients chez qui il est appelé à intervenir, au secret le plus absolu tant à l'intérieur de la Société que vis-à-vis des clients et de la concurrence.

Cette obligation est limitée et ne prend pas fin lors de la cessation du contrat de travail.

En outre, le Salarié s'interdit de détourner ou tenter de détourner des clients chez qui la Société est intervenue, de débaucher ou tenter de débaucher des salariés de la Société, à son profit ou celui de quiconque durant une période de six mois après la fin de son contrat de travail.

Si besoin est, le Salarié s'engage à respecter les conditions de l'**Annexe 2**.

Article 8 – SECRET PROFESSIONNEL – CREATIONS - LOGICIELS

Les parties confirment leurs engagements respectifs selon les termes de l'Accord sur les obligations professionnelles qu'elles ont signé, joint en **Annexe 1** aux présentes.

Article 9 – FRAIS PROFESSIONNELS

Les frais professionnels devront avoir été préalablement et expressément approuvés par le Directeur de département de la Société avant d'être engagés.

D'une manière générale le Salarié devra respecter les règles internes relatives aux dépenses pouvant être engagées à titre de frais professionnels. La Société se réserve le droit de modifier ces règles internes à tout moment.

Article 10 – GESTION DES CONGES

Le Salarié bénéficiera du nombre de jours de congés fixé par la loi ou par la Convention Collective, appréciable par année de référence allant du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en co[redacted]

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Dominique

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

Sauf accord écrit de la Société, les congés non pris par le Salarié ne seront pas reportables d'une année sur l'autre.

Les indemnités de congés payés seront calculées conformément aux dispositions légales en vigueur et n'incluront pas les éléments de rémunération dont le montant n'est pas affecté par la prise de congés payés.

Article 11 – ASSURANCES SOCIALES

Le Salarié bénéficiera des avantages sociaux institués en faveur des salariés de la Société en matière de retraite complémentaire, de mutuelle et de prévoyance.

Le Salarié donne son accord sans réserve pour cotiser à tous les organismes de prévoyance, de retraite et de complémentaire maladie auxquels sera liée la Société.
Les prestations sociales facultatives et supplémentaires dont bénéficiera le Salarié ont été instituées par décision unilatérale de la Société et ne constituent pas un élément essentiel du Contrat et peuvent être modifiées ou supprimées à tout moment par décision unilatérale de la Société.

Article 12 – RESTITUTION ET USAGE DES BIENS DE L'ENTREPRISE

Le matériel et les documents que l'entreprise confiera au salarié pour l'exécution de ses fonctions demeureront la propriété de l'entreprise. Il s'engage à les restituer sur simple demande et, en particulier, le jour même où il cessera effectivement ses fonctions pour quelque cause que ce soit, sans qu'il soit besoin d'une demande préalable de l'entreprise.

Article 13 – INVENTIONS ET BREVETS

Pour les inventions qui seraient réalisées par le Salarié dans le cadre des activités qui lui sont confiées au titre du présent Contrat, le Salarié s'engage à en laisser l'entière propriété à la Société, tant en France qu'à l'étranger et à remplir à cet effet toutes les formalités et à effectuer toutes les démarches qui pourraient être nécessaires afin de permettre à la Société d'entrer en possession régulière desdites inventions, de leurs perfectionnements ainsi que des brevets ou tous autres droits de propriété industrielle qui pourraient en découler.

Toutes les inventions répondant aux conditions définies à l'article L.611-7 du Code de la propriété intellectuelle et autres que celles réalisées par le Salarié dans le cadre de ses activités professionnelles sont régies par les dispositions dudit article.

Article 14 – OBLIGATIONS

Le Salarié s'engage :

- à informer la société, sans délai, de toute modification qui interviendrait dans son statut social. Tout changement d'adresse doit être signalé sans délai.
- à fournir durant la période d'essai tous les éléments nécessaires à la constitution de son dossier administratif et notamment la copie des diplômes.
- à subir la visite médicale d'embauche et, par la suite, à se soumettre aux visites médicales périodiques.
- A ne pas publier, sans l'accord de la Direction Générale, toute étude basée sur les travaux réalisés

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Dominique

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

pour l'entreprise ou pour ses clients.

La nullité de l'une des clauses du présent Contrat n'affecte en aucun cas la validité des autres clauses. Toute clause de ce Contrat déclarée nulle ou toute omission devra être remplacée par une clause correspondant au mieux à la volonté des parties lors de la conclusion de ce Contrat.

Les restrictions contenues par les présentes sont suffisamment précises et limitées pour ne pas empêcher le Salarié, après la fin de son contrat de travail, de retrouver un emploi dans sa qualification ou champ de compétence en France ; avant l'exécution de cet Accord le Salarié reconnait avoir eu le temps de réflexion nécessaire pour examiner les conditions mentionnées aux présentes.

ARTICLE 15 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

15.1 Traitement des données à caractère personnel

Aux fins de gestion du personnel, le Salarié est informé que la société est amenée, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à collecter et à traiter des données personnelles le concernant.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, il s'agit principalement des données permettant le respect de ses obligations légales, réglementaires et conventionnelles par l'employeur, lesquelles ont trait à :
- état civil, identité, identification d'images ;
- vie personnelle (situation familiale) ;
- informations d'ordre économique et financier ;
- connexion (adresse IP, logs) ;
- localisation (déplacements, données GPS).

Le Salarié est tenu de fournir les données à caractère personnel demandées, dans la mesure où celles-ci conditionnent l'exécution du présent contrat.

Ces données feront l'objet d'un traitement informatique destiné à :
- la gestion administrative du personnel (registre unique du personnel, paie, déclarations sociales obligatoires) ;
- la mise à disposition du personnel d'outils informatiques (gestion des messageries électroniques professionnelles, agendas électroniques professionnels) ;
- la gestion des carrières, de la formation et de la mobilité (évaluation professionnelle, validation des acquis de l'expérience professionnelle, gestion de la mobilité professionnelle, suivi des demandes de formation, organisation des sessions...) ;
- l'organisation du travail (dispositifs de contrôle d'accès aux locaux, badgeuses...) ;
- la gestion des dispositifs d'action sociale (régime de prévoyance et de frais de santé).

Hormis un usage interne par la Société, les données collectées peuvent être communiquées aux structures de conseil externes, cabinets d'expertise comptable et commissaires aux comptes notamment, aux organismes sociaux et fiscaux, aux clients et partenaires de la Société, étant précisé que pour ces derniers, seules sont communiquées les coordonnées professionnelles des salariés.

Aucune donnée collectée ne fera l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

Ces données seront répertoriées au sein d'un fichier prévu à cet effet, placé sous la responsabilité du

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Dominique

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

Délégué à la Protection des Données de Docaposte

Conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions du règlement général sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016, le Salarié est informé du fait qu'il dispose des droits suivants, exercés selon les modalités définies à l'article 12 dudit règlement :

- droit d'accès, de rectification et d'effacement des données ;
- droit de limitation ou d'opposition au traitement ;
- droit à la portabilité des données ;
- droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données, le Salarié pourra contacter Délégué à la protection des données du Groupe Docaposte :

- Par courriel à l'adresse de messagerie suivante : privacy@docaposte.fr
- Par courrier à l'adresse postale suivante : Madame la DPO Groupe DOCAPOSTE, Pôle Privacy-RGPD - A&I-DAI-602, 45/47 boulevard Paul Vaillant Couturier, 94200 Ivry-sur-Seine Cedex.

S'agissant plus précisément des données transmises aux organismes sociaux dans le cadre de la DSN, conformément aux dispositions de l'article 6 IV du décret n°2013-266 du 28 mars 2013, le droit d'accès et de rectification qui est conféré au Salarié s'exerce selon les modalités décrites dans la note disponible sur le site Internet suivant : http://www.dsn-info.fr/documentation/dsn-information-salarie.pdf.

Le salarié dispose du droit d'introduire une réclamation en ligne (ou par voie postale) auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

15.2 Engagement de confidentialité dans le traitement de données à caractère personnel

Le Salarié pourra être amené, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à accéder à des données à caractère personnel et, dans ces conditions, déclare par la présente reconnaître la confidentialité desdites données.

Par conséquent, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée (dite « informatique et libertés ») et 32 à 35 du règlement européen n°2016/679 (dit « Règlement général sur la protection des données personnelles »), le Salarié s'engage à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions, afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à les recevoir.

En particulier, le Salarié s'engage à :

- ne pas utiliser les données auxquelles il peut accéder à des fins autres que celles prévues par ses attributions ;
- ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;
- ne faire aucune copie de ces données, sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de ses fonctions ;
- prendre toutes les mesures conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions, afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ;
- prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité physique et logique de ces données ;
- s'assurer, dans la limite de ses attributions, que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données ;
- en cas de cessation de ses fonctions, restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données et en sa possession.

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

Cet engagement de confidentialité, en vigueur pendant toute la durée des fonctions du Salarié demeurera effectif, sans limitation de durée et/ou d'espace, après leur cessation, quelle qu'en soit la cause et/ou l'auteur, dès lors que cet engagement concerne l'utilisation et la communication de données à caractère personnel.

Le Salarié est informé que toute violation du présent engagement l'exposera à des sanctions disciplinaires et pénales, conformément à la réglementation en vigueur, et notamment au regard des articles 226-16 à 226-24 du Code Pénal.

ARTICLE 16 - LETTRES RECOMMANDEES ELECTRONIQUES

Le Salarié déclare accepter l'envoi de lettres recommandées électroniques de la part de la Société relatives à la conclusion ou à l'exécution du présent contrat de travail.

Pour ce faire, le Salarié transmet dans les meilleurs délais au service des ressources humaines une adresse électronique personnelle destinée à la réception de ces courriels. Il devra par la suite tenir informer ce service des éventuels changements d'adresse.

Article 17 – LOI APPLICABLE

Le présent Contrat est soumis au droit français. Tout ce qui n'est pas expressément prévu aux présentes sera régi par la Convention Collective applicable.

Fait en double exemplaire
À Paris
[redacted]

Chacune des parties reconnaissant, par sa signature, avoir reçu le sien.

_____
[redacted] P.O.

_____
Le Salarié
[redacted]

P.J. **Annexe 1** – Accord sur les obligations professionnelles
Annexe 2 – Accord sur les règles déontologiques

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Dominique

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

ANNEXE 1
ACCORD SUR LES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Le présent Accord est conclu dans le cadre de mon contrat de travail avec la Société.

DECLARATIONS

Je reconnais à la Société, dans l'intérêt de la Société et de toutes les filiales existantes et futures de Softeam, avoir pris connaissance que :
(1) Je suis employé dans l'activité Softeam ;
(2) l'activité de Softeam, comporte la prestation de services de traitement des données et des services afférents par l'utilisation des logiciels appartenant à Softeam, des licences, de la maintenance, et du développement des logiciels de Softeam, que Softeam développerait en interne à l'avenir, soit de façon interne, soit par acquisitions ;
(3) Softeam déploie constamment beaucoup de temps et de moyens financiers pour former ses salariés, maintenir et élargir sa base de clientèle et améliorer et développer ses logiciels et ses services ;
(4) pendant la durée de mon contrat de travail avec la Société, j'aurai accès à, développerai et/ou concevrai des informations confidentielles et logiciels qui seront la propriété de Softeam ou du client. Ces informations et logiciels qui seront la propriété de Softeam ou du client doivent rester strictement confidentielles afin de protéger les affaires de Softeam ou du client et maintenir sa compétitivité sur le marché, sachant que ces informations seraient utiles aux concurrents existants ou potentiels de Softeam et ce pour une période indéterminée.

CONFIDENTIALITE

Je reconnais qu'en ce qui concerne l'Activité de Softeam les informations confidentielles appartenant à Softeam (ci-après les "**Informations Confidentielles**") comprennent :
(1) l'identité des clients et prospects, leurs exigences particulières et les noms, adresses et coordonnées téléphoniques des contacts individuels ;
(2) les prix, les dates de renouvellement et autres conditions détaillées des contrats des clients et fournisseurs et des propositions ;
(3) les tarifs, les modes de livraison de logiciels et de services, les stratégies de marketing et de vente, et les stratégies de développement des logiciels et des services ;
(4) les codes source, codes objet, les caractéristiques, les manuels d'utilisations, les manuels techniques et autre documentation des produits informatiques ;
(5) la conception d'écran, les comptes-rendus et autres conceptions, et les expressions conceptuelles et visuelles de logiciels ;
(6) les registres du personnel et des salaires ;
(7) les prévisions, budgets et autres informations financières non publiques ;
(8) les plans d'expansion, la politique de gestion et les stratégies commerciales ;
(9) tous les dossiers de correspondance, les cartes de visites professionnelles, les listes des clients et prospects, les listes de prix, les logiciels, les manuels, les données techniques, les prévisions, les budgets, les notes et tout autre support contenant les informations susvisées, qu'elles soient ou non développées ou conçues par moi, seul(e) ou en collaboration avec d'autres, sur les instructions de Softeam ou d'une autre manière ;
(10) toute information que je pourrais recevoir qui serait confidentielle ou qui appartiendrait à un client ou à une autre société travaillant avec Softeam.

A tout moment pendant l'exécution ou après la rupture de mon contrat de travail avec la Société, je m'engage à ne révéler ni communiquer aucune de ces Informations Confidentielles à l'un quelconque de ses concurrents ou à des tiers, ou à n'utiliser ou faire référence à aucune de ces Informations Confidentielles pour une raison quelconque, ou à ne retirer dans les locaux de Softeam aucun des

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Dominique

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

matériaux contenant toutes Informations Confidentielles, sauf lorsque cela s'avérera nécessaire pour l'exercice de mes fonctions pour Softeam pendant la durée de mon contrat de travail.

Après la rupture de mon contrat de travail, je rendrai immédiatement à Softeam toutes les Informations Confidentielles en ma possession, quelle qu'en soit leur forme, et ne conserverai aucune copie d'Information Confidentielle quelle qu'elle soit.

RESPECT DES PRODUITS

Je m'engage, pendant toute la durée de mon contrat de travail avec la Société, à ne pas développer, concevoir, faire de la publicité ou vendre, exempté pour le compte de Softeam, tout logiciel semblable (visuellement ou fonctionnellement) ou concurrençant l'un des logiciels appartenant à Softeam.

MISSIONS DE PRESTATION

Je m'engage à ce que les prestations que je réalise répondent à un niveau de qualité, de sécurité, et de confidentialité quel que soit le lieu de réalisation, conforme aux usages et aux exigences de la profession et des métiers.

Je suis tenu de respecter rigoureusement le règlement intérieur en vigueur chez Softeam et dans les locaux de mon Client et de me conformer strictement aux dispositions du décret n°92-158 du 20 février 1992 fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans l'établissement de mon Client.

D'une manière générale, je m'engage à respecter le secret et la confidentialité des informations auxquelles j'aurais accès. Je m'engage, de plus, à ne pas reproduire documents ou informations provenant du Client.
Sont considérées comme informations confidentielles :
Toute information, analyses, études et autres documents sous quelque forme que ce soit **(Les méthodologies, produits, outils et logiciels, matériels, modèles industriels et données du Prestataire, ainsi que toute mise à jour, modification ou ajout à ces dernières, données sur les opérations du client ou leurs projets qu'ils soient de nature : industrielle ou commerciale, financière ou stratégiques)**

Je m'engage à ne pas diffuser et protéger les données à caractère personnel qui me sont confiées par le Client contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés, notamment dans le cadre de la transmission de ces données dans un réseau, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite.

Je m'engage à ne pas exploiter ou utiliser, à ne pas faire de copies et à ne pas créer de fichiers des données à caractère personnel contenues dans les systèmes informatiques du Client pour mes propres besoins ou pour le compte d'un tiers.

INVENTIONS ET BREVETS

Je m'engage à me conformer aux obligations prévues à l'article L. 611-7 du Code de la propriété Intellectuelle et aux stipulations des articles 75 à 78 de la Convention Collective.
Je m'engage à déclarer à la Société toutes les inventions dont je serais l'auteur ou le co-auteur, et de communiquer à la Société tous les renseignements nécessaires, dessins ou documents en ma possession relatifs à l'invention réalisée par moi-même ou avec mon concours.

[redacted]

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Dominique

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

ANCIENS EMPLOYEURS

Je m'engage à ne pas, sauf accord, révéler à Softeam ni à utiliser pour son profit, des informations qui, à ma connaissance, appartiendrait à mes précédents employeurs ou des informations qui seraient confidentielles.
Je reconnais n'avoir signé aucun engagement de non-concurrence ou aucun autre accord m'interdisant d'être employé par la Société ou de céder la propriété de mes Travaux et Idées à Softeam.

RESPECT DES REGLES

Pendant la durée de mes fonctions au sein de la Société, je m'engage à respecter les règles de Softeam ainsi que les modifications qui leur seront apportées par Softeam lorsque celle-ci le jugera nécessaire,

GENERAL

Dans le cadre de l'exécution de cet Accord, je reconnais et accepte que :
(1) j'ai reçu les informations nécessaires à l'exécution de cet Accord ;
(2) toutes les obligations que j'ai acceptées au titre des présentes et auxquelles je suis soumis sont totalement indépendantes et distinctes les unes des autres ;
(3) que la nullité de l'une quelconque des clauses de cet Accord n'affecte en aucun cas la validité des autres clauses. Toute clause de cet Accord déclarée nulle ou toute omission devra être remplacée par une clause correspondant au mieux à la volonté des parties lors de la conclusion de cet Accord ;
(4) les restrictions contenues par les présentes sont suffisamment précises et limitées pour ne pas m'empêcher, après la fin de mon contrat de travail, de retrouver un emploi dans ma qualification ou champ de compétence en France ; et
(5) avant l'exécution de cet Accord je reconnais avoir eu le temps de réflexion nécessaire pour examiner les conditions mentionnées aux présentes.

RECOURS

Je reconnais être legalement lié par cet Accord qui est soumis au droit français.

Fait le 7 mars 2022
En double exemplaire

_____
Le Salarié

[redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Dominique

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

ANNEXE 2
ACCORD SUR LES REGLES DEONTOLOGIQUES

Vous allez être amené à exercer votre activité pour le compte de sociétés soumises à des règlementations spécifiques (par exemple l'Autorité des Marchés Financiers, Secret Défense) dans le cadre d'un contrat de prestation de services pour le compte de la Société. Les sociétés clientes étant soumises à des règles professionnelles strictes en matière bancaire et financière, nous vous rappelons les obligations ci-après dont vous êtes redevable dans le cadre des prestations qui vous ont été confiées. Elles ont pour but d'assurer la protection des intérêts de nos clients et partenaires ainsi que la transparence et l'intégrité des marchés sur lesquels nos clients opèrent Leur non-respect est susceptible d'entraîner des sanctions tant civiles que pénales, parfois très lourdes, notamment en cas de délit d'initié ou de contrefaçon ou d'atteinte au secret bancaire. Vous trouverez ci-après un rappel de ces règles. Suivant la nature des prestations que vous réalisez, les sociétés clientes peuvent être conduites à vous communiquer des dispositions complémentaires que nous porterons à votre connaissance.

I- Vous devez veiller à respecter la confidentialité des informations, auxquelles vous pourriez avoir accès :

1. Vous ne devez ni révéler ni n'utiliser aucune information concernant la clientèle des sociétés clientes, ses relations d'affaires et ses prospects, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers.
2. Vous ne devez ni révéler ni utiliser à des fins personnelles les informations relatives aux opérations faites par les sociétés clientes.
3. Vous ne devez ni dupliquer ni utiliser à des fins personnelles les fichiers ou documents internes des sociétés clientes.

II- Vous ne devez ni révéler ni utiliser à votre profit ou au profit de tiers le savoir-faire commercial des sociétés clientes, leur stratégie commerciale, ni leur faire de concurrence déloyale.

III- Règles spécifiques au système informatique :

Vous vous conformerez à la charte informatique de Softeam. Dans le cas où un client présenterait une charte informatique plus restrictive, celle-ci serait applicable.

1. Vous ne devez en aucun cas copier des logiciels conçus ou utilisés par des sociétés clientes.
2. Vous ne devez installer aucun logiciel sur les postes de travail des sociétés clients.

IV- Dans vos relations extérieures, vous ne devez pas vous prévaloir de votre relation avec les sociétés clientes, sans l'accord préalable de votre secteur d'accueil.

V- Vous devez respecter les règles d'hygiène et de sécurité des sociétés clientes, en particulier en ce qui concerne :

- L'accès aux immeubles
- L'accès aux systèmes informatiques
- L'accès aux systèmes de transmission : téléphone, télex, internet, messagerie...

Enfin, vous devez respecter les règles d'utilisation des moyens informatiques définies par les sociétés clientes dans leurs Règlements Intérieurs.

[redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Dominique

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

VI- Informatique et Liberté

Pour les seuls besoins de l'exécution des prestations, des informations vous concernant font l'objet d'un traitement par les sociétés clientes au sens de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression dans les conditions et limites prévues par ladite loi en vous adressant au responsable de l'entité au sein de laquelle vous exercez votre mission.
En cas de difficulté, nous vous prions de nous en informer dans les meilleurs délais.

VII- Contrôle des transactions personnelles

Votre attention est attirée sur le fait que, dans la mesure où une société cliente ou la Société viendrions à identifier que vous pourriez vous trouver dans une situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts ou de donner accès à des informations privilégiées, situations visées au premier alinéa de l'article 313-10 du Règlement Général de l'AMF, vous aurez à nous notifier l'ensemble des transactions d'instruments financiers (valeurs mobilières,...) que vous pourriez réaliser pendant la durée des taches que vous effectuerez au sein d'une société cliente et pendant les trois mois qui suivront la fin desdites tâches. Nous vous informons que nos sociétés clientes conserveront un enregistrement des transactions ainsi notifiées.

Nous vous informons également que vous pourrez devoir observer des restrictions quant à votre faculté à réaliser des transactions boursières en fonction de votre éventuelle qualification de sensibilité déontologique en vigueur chez nos sociétés clientes.

Date : le 7 mars 2022

Signature :

[redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de ressources n°1 du garant de Dominique

BULLETIN DE PAYE

NEXWORLD
[redacted]

Période du 01/10/2[redacted] au 31/10/20[redacted]
Paiement le 31/10/2022 par Virement
Matricule : 0202
Date d'embauche : 15/06/2018
Date d'ancienneté : 23/01/2018
N° de sécurité sociale : [redacted]

SIRET : [redacted]
URSSAF [redacted]
Code APE : [redacted]
Conv. coll. : SYNTEC

Cotisations à : URSSAF
URSSAF IDF
[redacted]EX

Coef. : 105 **Posi. :** 2.1
Emploi : Consultant Confirmé

Établissement : NEXWORLD

Catégorie : Cadre au forfait

M[redacted]
9[redacted] LE BUISSON

Date des congés		CP N	CP N-1	CP N-2	RTT
	Pris	0,000	0,000	0,000	0,000
	Restant	10,415	0,500	0,000	2,207
	Acquis	10,415	25,000	25,000	8,330

N°	Libellé	Nombre	Base	Part salariale Taux	Part salariale Gain	Part salariale Retenue	Part patronale Retenue
15	Forfait : 218 jours						
100	Salaire de base mensuel				4833,34		
	Total brut :				4833,34		
	SANTÉ						
	Sécu Sociale Maladie Maternité Invalidité Décès		4833,34				338,33
	Sécu Sociale Maladie Maternité Invalidité Décès		4833,34				290,00
	Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TA		3428,00	0,0400		1,37	51,42
	Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TB		1405,34	0,5650		7,94	7,94
	Complémentaire Santé		3428,00	1,1850		40,62	40,62
	ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES		4833,34				37,22
	RETRAITE						
	Sécurité Sociale plafonnée		3428,00	6,9000		236,53	293,09
	Sécurité Sociale déplafonnée		4833,34	0,4000		19,33	91,83
	Complémentaire Tranche 1		3428,00	4,0100		137,46	206,02
	Complémentaire Tranche 1		3428,00	0,1400		4,80	7,20
	Complémentaire Tranche 2		1405,34	9,8600		138,57	207,71
	FAMILLE						
	Famille		4833,34				166,75
	ASSURANCE CHÔMAGE						
	Chômage		4833,34				203,00
	APEC		4833,34	0,0240		1,16	1,74
	COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CCN						0,97
	AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR						411,21
	CSG déductible de l'impôt sur le revenu		4848,74	6,8000		329,71	
	CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		4848,74	2,9000		140,61	
	ALLÈGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR						-87,00
	Total des cotisations et contributions :					1058,11	2355,05
81000	Tickets restaurant	21,00	3,60			75,60	
81511	Abonnement transport annuel mensualisé		68,93	50,0000	34,47		
85101	Indemnité télétravail				20,00		

	Montant
NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	**3754,09**
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	69,82

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable			3956,46	38356,25
Impôt sur le revenu prélevé à la source	3956,46	13,0000	514,34	4597,99
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

	Montant
NET À PAYER AU SALARIÉ	**3239,75**
TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR	7188,39

Heures	Trav.	Supp.
Période		
Année		

Sal. brut	Tranche A	Cot. sal.	Cot. pat.	Net imp.	Net à payer
4833,34	3428,00	1058,11	2355,05	3956.46	3239.75
46867,51	34280,00	10281,61	23219,19	38356.25	31817.28

Pour faire valoir ce que de droit, remis en mains propres, ce bulletin sans limitation de durée.
[redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de ressources n°1 du garant de Dominique

BULLETIN DE PAYE

NEXWORLD
[redacted]

Période du 01/11/2022 au 30/11/2022
Paiement le 30/11/2022 par Virement
Matricule : 0202
Date d'embauche : 15/06/2018
Date d'ancienneté : 23/01/2018
N° de sécurité sociale : [redacted]

SIRET [redacted]
URSSAF [redacted]
Code APE [redacted]
Conv. coll. : SYNTEC

Cotisations à : URSSAF
URSSAF IDF

93518 MONTREUIL CEDEX

Coef. : 105 **Posi. :** 2.1
Emploi : Consultant Confirmé

Établissement : NEXWORLD

Catégorie : Cadre au forfait

[redacted]

Date des congés		CP N	CP N-1	CP N-2	RTT
	Pris	0,000	0,000	0,000	0,000
	Restant	12,498	0,500	0,000	3,040
	Acquis	12,498	25,000	25,000	9,163

N°	Libellé	Nombre	Base	Part salariale Taux	Part salariale Gain	Part salariale Retenue	Part patronale Retenue
15	Forfait : 218 jours						
100	Salaire de base mensuel				4833,34		
	Total brut :				4833.34		
	SANTÉ						
	Sécu Sociale Maladie Maternité Invalidité Décès		4833,34				338,33
	Sécu Sociale Maladie Maternité Invalidité Décès		4833,34				290,00
	Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TA		3428,00	0,0400		1,37	51,42
	Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TB		1405,34	0,5650		7,94	7,94
	Complémentaire Santé		3428,00	1,1850		40,62	40,62
	ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES		4833,34				37,22
	RETRAITE						
	Sécurité Sociale plafonnée		3428,00	6,9000		236,53	293,09
	Sécurité Sociale déplafonnée		4833,34	0,4000		19,33	91,83
	Complémentaire Tranche 1		3428,00	4,0100		137,46	206,02
	Complémentaire Tranche 1		3428,00	0,1400		4,80	7,20
	Complémentaire Tranche 2		1405,34	9,8600		138,57	207,71
	FAMILLE						
	Famille		4833,34				166,75
	ASSURANCE CHÔMAGE						
	Chômage		4833,34				203,00
	APEC		4833,34	0,0240		1,16	1,74
	COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CCN						0,97
	AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR						405,81
	CSG déductible de l'impôt sur le revenu		4848,74	6,8000		329,71	
	CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		4848,74	2,9000		140,61	
	ALLÈGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR						-87,00
	Total des cotisations et contributions :					1058,11	2349,65
81000	Tickets restaurant	20,00	3,60			72,00	
81511	Abonnement transport annuel mensualisé		68,93	50,0000	34,47		
85101	Indemnité télétravail				20,00		

	Montant
NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	**3757,69**
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	69,82

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable			3956,46	42312,71
Impôt sur le revenu prélevé à la source	3956,46	13,0000	514,34	5112,03
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

	Montant
NET À PAYER AU SALARIÉ	**3243,35**
TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR	7182,99

Heures	Trav.	Supp.
Période		
Année		

Sal. brut	Tranche A	Cot. sal.	Cot. pat.	Net imp.	Net à payer
4833,34	3428,00	1058,11	2349,65	3956.46	3243.35
51700,85	37708,00	11339,72	25568,84	42312.71	35060.63

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée. Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr

336047.2211.2855.pthr2thrp.221104.0624

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de ressources n°1 du garant de Dominique

BULLETIN DE PAYE

[redacted]

Période du 01/09/20[redacted] au 30/09/20[redacted]
Paiement le 30/09/2022 par Virement
Matricule : 0202
Date d'embauche : 15/06/2018
Date d'ancienneté : 23/01/2018
N° de sécurité sociale : [redacted]

SIRET [redacted]
URSSAF : [redacted]
Code APE [redacted]
Conv. coll. : [redacted]

Cotisations à : URSSAF
URSSAF IDF
[redacted]

Coef. : 105 **Posi. :** 2.1
Emploi : Consultant Confirmé

Établissement : NEXWORLD

Catégorie : Cadre au forfait

Date des congés		CP N	CP N-1	CP N-2	RTT
Du 04/08/22 au 05/08/22	Pris	0,000	7,500	0,000	3,000
Du 10/08/22 au 10/08/22	Restant	8,332	0,500	0,000	1,374
Du 12/08/22 au 19/08/22	Acquis	8,332	25,000	25,000	7,497

N°	Libellé	Nombre	Base	Part salariale Taux	Part salariale Gain	Part salariale Retenue	Part patronale Retenue
15	Forfait : 218 jours				4833,34		
100	Salaire de base mensuel				666,66		
900	Rappel de salaire						
2670	Absence congés payés	7,50	223,04			1672,82	
2840	Indemnité congés payés N-1	7,50	223,04		1672,82		
	Total brut :				5500.00		
	SANTÉ						
	Sécu Sociale Maladie Maternité Invalidité Décès		5500,00				385,00
	Sécu Sociale Maladie Maternité Invalidité Décès		5500,00				330,00
	Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TA		3428,00	0,0400		1,37	51,42
	Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TB		2072,00	0,5650		11,71	11,71
	Complémentaire Santé		3428,00	1,1850		40,62	40,62
	ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES		5500,00				42,35
	RETRAITE						
	Sécurité Sociale plafonnée		3428,00	6,9000		236,53	293,09
	Sécurité Sociale déplafonnée		5500,00	0,4000		22,00	104,50
	Complémentaire Tranche 1		3428,00	4,0100		137,46	206,02
	Complémentaire Tranche 1		3428,00	0,1400		4,80	7,20
	Complémentaire Tranche 2		2072,00	9,8600		204,30	306,24
	FAMILLE						
	Famille		5500,00				189,75
	ASSURANCE CHÔMAGE						
	Chômage		5500,00				231,00
	APEC		5500,00	0,0240		1,32	1,98
	COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CCN						1,10
	AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR						397,48
	CSG déductible de l'impôt sur le revenu		5507,50	6,8000		374,51	
	CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		5507,50	2,9000		159,72	
	ALLÈGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR						-99,00
	Total des cotisations et contributions :					1194,34	2599,47
81000	Tickets restaurant	11,00	3,60			39,60	
81511	Abonnement transport annuel mensualisé		68,93	50,0000	34,47		
85101	Indemnité télétravail				20,00		

	Montant
NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	**4320,53**
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	79,62

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable			4506,00	34399,79
Impôt sur le revenu prélevé à la source	4506,00	13,0000	585,78	4083,35
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

	Montant
NET À PAYER AU SALARIÉ	**3734,75**
TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR	8099,47

Absence RTT 3 j. 01 au 03/08

Heures	Trav.	Supp.
Période		
Année		

Sal. brut	Tranche A	Cot. sal.	Cot. pat.	Net imp.	Net à payer
5500,00	3428,00	1194,34	2599,47	4506.00	3734.75
42034,17	30852,00	9223,49	20864,13	34399.79	28577,52

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée. Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr
336047.2209.2855.pthr5thre.220914.1440 1/1

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de ressources n°1 du garant de Dominique

BULLETIN DE PAYE

NEXWORLD
29 RUE DES SABLONS
75116 PARIS

Période du 01/12/20[illegible] au 31/12/20[illegible]
Paiement le 31/12/2022 par Virement
Matricule : 0202
Date d'embauche : 15/06/2018
Date d'ancienneté : 23/01/2018
N° de sécurité sociale : [illegible]

SIRET [illegible]
URSSAF [illegible]
Code APE : 6202A
Conv. coll. : SYNTEC

Cotisations à : URSSAF
URSSAF IDF
93518 MONTREUIL CEDEX

Coef. : 105 **Posi. :** 2.1
Emploi : Consultant Confirmé

Établissement : NEXWORLD

Catégorie : Cadre au forfait

[illegible]
9[illegible]

Date des congés		CP N	CP N-1	CP N-2	RTT
Du 28/12/22 au 28/12/22	Pris	1,000	0,500	0,000	0,500
Du 29/12/22 au 29/12/22	Restant	13,581	0,000	0,000	0,373
	Acquis	14,581	25,000	25,000	9,996

N°	Libellé	Nombre	Base	Part salariale Taux	Part salariale Gain	Part salariale Retenue	Part patronale Retenue
15	Forfait : 218 jours						
100	Salaire de base mensuel				4833,34		
2670	Absence congés payés	1,50	223,04			334,56	
2830	Indemnité congés payés N	1,00	223,04		223,04		
2840	Indemnité congés payés N-1	0,50	223,04		111,52		
8132	Prime de vacances	1,00	33500,02	1,0000	335,00		
	Total brut :				5168.34		
	SANTÉ						
	Sécu Sociale Maladie Maternité Invalidité Décès		5168,34				361,78
	Sécu Sociale Maladie Maternité Invalidité Décès		5168,34				310,10
	Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TA		3428,00	0,0400		1,37	51,42
	Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TB		1740,34	0,5650		9,83	9,83
	Complémentaire Santé		3428,00	1,1850		40,62	40,62
	ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES		5168,34				39,80
	RETRAITE						
	Sécurité Sociale plafonnée		3428,00	6,9000		236,53	293,09
	Sécurité Sociale déplafonnée		5168,34	0,4000		20,67	98,20
	Complémentaire Tranche 1		3428,00	4,0100		137,46	206,02
	Complémentaire Tranche 1		3428,00	0,1400		4,80	7,20
	Complémentaire Tranche 2		1740,34	9,8600		171,60	257,22
	FAMILLE						
	Famille		5168,34				178,31
	ASSURANCE CHÔMAGE						
	Chômage		5168,34				217,07
	APEC		5168,34	0,0240		1,24	1,86
	COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CCN						1,03
	AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR						409,84
	CSG déductible de l'impôt sur le revenu		5179,77	6,8000		352,22	
	CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		5179,77	2,9000		150,21	
	ALLÈGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR						-93,03
	Total des cotisations et contributions :					1126,57	2483,41
81000	Tickets restaurant	17,00	3,60			61,20	
81511	Abonnement transport annuel mensualisé		68,93	50,0000	34,47		
82500	Acompte exceptionnel					3254,15	
85101	Indemnité télétravail				20,00		

	Montant
NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	**780,89**
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	74,75

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable			4232,61	46545,31
Impôt sur le revenu prélevé à la source	4232,61	13,0000	550,24	5662,27
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

	Montant
NET À PAYER AU SALARIÉ	**230,65**
TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR	7651,75

Absence RTT 3.5 j. 05/12, 26 au 28/12 AM

Heures	Trav.	Supp.
Période		
Année		

Sal. brut	Tranche A	Cot. sal.	Cot. pat.	Net imp.	Net à payer
5168,34	3428,00	1126,57	2483,41	4232.61	230.65
56869,19	41136,00	12466,29	28052,25	46545.31	35291,28

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée. Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr
336047.2212.2855.pthr5thrd.221230.1030 1/1

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

L'avis d'imposition conforme du garant de Dominique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PALAISEAU
SAID 2EME SECTEUR
3 RUE EMILE ZOLA
9[redacted]EX

[redacted]

Vos références

Numéro fiscal (C) : [redacted]

Référence de l'avis : [redacted]
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

[redacted]

[redacted]N

Numéro FIP : [redacted]
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : [redacted]

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP PALAISEAU
SAID 2EME SECTEUR
3 RUE EMILE ZOLA

91874 PALAISEAU CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

922,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022
sur le compte bancaire suivant :
FR76 4061 8803 040X XXXX XXX4 610
Identifiant de la banque : BOUSFRPP
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :	**38 980**
Nombre de parts :	**1,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

L'avis d'imposition conforme du garant de Dominique

Avis d'impôt établi en 2022

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

N°fiscal [redacted] Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissan[redacted]

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus	**Déclar. 1**			**Total**
Salaires	41979			
Déduction 10% ou frais réels	- 4198			
Salaires, pensions, rentes nets	37781			37781
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés			4590	
Revenus de capitaux mobiliers imposables [7]				0
Revenus fonciers nets				1197
Revenu brut global				**38978**
CSG déductible				- 0
Revenu imposable				**38978**
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	2
Impôt sur les revenus soumis au barème [14]				5615
Impôt avant réductions d'impôt				5615

REDUCTIONS D'IMPOT [15]	**Montant déclaré**	**Montant retenu**	**Montant réduction**	
Invest. Pinel : reports	5471	5471	5471	
Total des réductions d'impôt [20]				**5471**

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net	144

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus	**CSG - CRDS**	**PREL SOL**
Revenus fonciers nets [45]	1197	1197
BASE IMPOSABLE	1197	1197
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition	116	90
Total des prélèvements sociaux nets		**206**

Pour information :
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine [49] pris en compte

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

L'avis d'imposition conforme du garant de Dominique

Avis d'impôt établi en 2022 — **Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021**

N°fiscal : 30 15 143 400 164 — Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

pour l'imposition des revenus perçus en 2022..... 81

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû [53]:		144
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :	-	4203
Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :	-	52
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+	2983
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....	**-**	**1128**

PRELEVEMENTS SOCIAUX

	CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus [53]:	116	90
Solde des prélèvements sociaux 2021 [53]:		**206**

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 922

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence [25]..... **38980**

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible [19]	2
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	4590

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

		Déclar. 1
Plafond total de 2020.....		12139
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+	4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+	4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	=	16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

La pièce d'identité de Danielle

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

La pièce d'identité de Danielle

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement de Danielle

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e) :

Nom : [redacted]

Prénom : [redacted]

Né(e) le : [redacted] à [redacted] BURUNDI

Demeurant : [redacted]

Code postal : 92130 Ville : ISSY LES MOULINEAUX

Déclare sur l'honneur héberger à titre gratuit à mon domicile ci-dessus mentionné :

☒ M. ☐ Mme

Nom : [redacted]

Prénom : [redacted]

Né(e) le : 29/08/1992 à [redacted]

Et ce, depuis le [redacted]

Fait à : [redacted] le 15 [redacted]

Signature : [redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dossierfacile

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement de Danielle

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement de Danielle

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement de Danielle

TotalEnergies

mes références

Référence client : [redacted]
Nom du client : [redacted]
Lieu de consommation : [redacted]
Référence Point De Livraison : 218 758 320 744 99
N° de Compteur : 03186419638489 - Evolué

une question

Vous préferez nous appeler :
Nos conseillers sont à votre écoute
au 09.70.80.69.69 (service gratuit + prix appel)
du lundi au samedi de 9h00 à 19h00
Vous préférez nous écrire :
TotalEnergies - Service Clientèle
TSA 21519 - 75901 PARIS CEDEX 15
service.client@mail.totalenergies.fr

en cas de panne réseau

Enedis - Gestionnaire du Réseau de Distribution
0 972 675 092

ma consommation (kWh)

113110126 20221008

[redacted]

FACTURE DE CLÔTURE – ÉLECTRICITÉ DU 04 OCT. 2022 N°115002694917

Electricité	56,86 €
Total hors TVA	**56,86 €**
TVA	10,72 €
Total TTC	**67,58 €**
Montant des mensualités réglées *	0,00 €
MONTANT PRELEVE LE 25/10/2022 *	**67,58 €**

* Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Cette facture peut être présentée comme justificatif de domicile

mon espace info

Ceci est VOTRE FACTURE DE CLÔTURE ELECTRICITE
Basée sur les index de fin de contrat transmis par Enedis (Gestionnaire de Réseau de Distribution), elle solde votre abonnement et vos consommations chez TotalEnergies jusqu'à la date de résiliation effective de votre contrat.
Cette facture est à nous régler avant le 25/10/2022 et ce, même si vous avez changé de fournisseur. Les index de début de contrat chez votre nouveau fournisseur correspondent aux index de fin de contrat chez TotalEnergies.
Toute l'équipe TotalEnergies se mobilise pour mieux vous servir.

Prélèvement automatique

Référence client : [redacted]
Référence Unique de Mandat : [redacted]

Ce montant sera prélevé le 25/10/2022 sur le compte FR38 XX04 1XXX 125X XX55 XXX3 330, et pourra, le cas échéant, être augmenté du montant de vos impayés antérieurs ou diminué de vos avoirs.

TotalEnergies
TSA 20888
92894 NANTERRE CEDEX 9

Facture : [redacted]
Montant : 67,58 €
Titulaire du compte : [redacted]

[redacted]

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

[redacted]

TotalEnergies Electricité et Gaz France au capital de 5 164 558,70 € - 442 395 448 RCS Paris - 2 bis, rue Louis Armand - 75015 PARIS - TVA intracommunautaire FR55442395448

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement de Danielle

TotalEnergies

Caractéristiques de mon offre
Offre verte fixe Electricité
Profil : P03
Puissance souscrite : 9 kVA
Consommation Annuelle de Référence* : 2418 kWh
Option Tarifaire : Base - CU
Coefficient de lecture : 1

▸ Détail de ma facture

Abonnement d'électricité (HT)					Prix par mois	**3,81 €**
Offre verte fixe du 16/09/2022 au 25/09/2022					11,43	3,81 €
Consommation d'électricité (HT)	Index début de période	Index fin de période	Différence	Conso (kWh)	Prix du kWh	**51,12 €**
Période du 16/09/22 au 25/09/22	Relevé Enedis	Relevé Enedis				
Base	6075	6237	162	162	0,3156	51,12 €
Services, prestations et frais annexes (HT)						**0,00 €**
E-services (E-facture, E-relève, Espace Client)						OFFERTS
Taxes locales et contributions (HT, identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				Conso (kWh)	€ HT par kWh	**1,93 €**
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)				162	0,0010	0,16 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)						0,70 €
Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)						1,07 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)						**10,72 €**
TVA à 5,5%						0,25 €
TVA à 20%						10,47 €
TOTAL TTC						**67,58 €**

Informations sur ma facture :

Tarif non réglementé.
Les taxes et contributions sont facturées à l'identique pour l'ensemble des fournisseurs.
Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité du 16/09/2022 au 25/09/2022 (162 kWh): Municipales 0,00663€/kWh soit 1,07€.
TVA à Taux Réduit 5,5% applicable à l'abonnement et la CTA.
TVA à Taux Normal 20% applicable à la consommation, aux services, options et prestations techniques, la CSPE et les taxes locales. TVA payée sur les débits.
Le tarif d'utilisation des réseaux publics gérés par Enedis représente 11,01 € TTC (9,56 euros HT) sur cette facture.
Informations sur le paiement de ma facture :
Taux d'intérêt en cas de retard de paiement : une fois et demie le taux d'intérêt légal.
Pénalité avec minimum de perception à 7,5 € TTC.
Pénalité en cas de retard de remboursement au client : 7,5 € TTC.

Informations diverses :

L'offre Verte Fixe de TotalEnergies est une offre dont le prix du kWh HT et de l'abonnement HT sont fixes pendant 1 an. Retrouvez tous nos tarifs sur www.totalenergies.fr rubrique Tarifs.
Document à conserver pendant 5 ans
Prix appliqués : toutes les informations sont sur www.totalenergies.fr
*Consommation Annuelle de Référence : calculée à partir des consommations antérieures transmises par Enedis (Gestionnaire de Réseau de Distribution), utilisée pour calculer le montant de vos mensualités.
Origine de l'électricité (mix résiduel Powernext conformément au Code de l'Energie) : 80,5% nucléaire - 9,9% renouvelable (hydraulique - éolien - solaire) - 9,6% fossile (charbon, fioul, gaz). L'offre Pur Jus et l'offre Verte, l'offre Heures Super Creuses et l'offre Verte Fixe garantissent 100% d'électricité renouvelable par le mécanisme des Garanties d'Origine (conformément à l'article L.314-14 du Code de l'énergie).
En ce qui concerne l'offre Verte Fixe, cette électricité renouvelable est française et d'origine solaire et/ou éolienne. Une garantie d'origine certifie qu'un MWh (1000 kWh) d'électricité a été produit à partir d'une source d'énergie renouvelable et injecté sur le réseau électrique.Infos mix et kg de CO2 sur www.totalenergies.fr
Agissez pour réduire vos consommations en consultant le site www.ademe.fr.
Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : Energie-Info, le service d'information des pouvoirs publics, n° vert 0800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe) ou www.energie-info.fr
Pour toute réclamation, contactez votre service clientèle. La procédure est précisée dans votre contrat.
Vous pouvez nous transmettre votre auto-relève de compteur sur www.totalenergies.fr rubrique Espace Client ou par téléphone au 0 970 80 69 69 (prix d'un appel local) au plus tard 10 jours avant la date de votre prochaine facture.
En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de TotalEnergies n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie par Internet sur http://www.energie-mediateur.fr/ ou par courrier à l'adresse Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 50252 - 75443 Paris Cedex 09.

Comment payer votre facture ?

Conformément à votre demande, vous êtes en **prélèvement automatique**.

En cas de **changement de coordonnées bancaires** ou en cas d'**incident de paiement** :
Veuillez contacter votre service clientèle.

o VEUILLEZ DECOUPER SELON LES POINTILLES

o NE JOIGNEZ AUCUNE CORRESPONDANCE

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle de Danielle

URSSAF

ATTESTATION D'AFFILIATION

URSSAF ILE DE FRANCE

A MONTREUIL, le 12 Janvier 2023

[redacted]

VOTRE CONTACT
Tél : 3698 - tarif local
Courriel : autoentrepreneur.urssaf.fr

VOS RÉFÉRENCES
N° Sécurité Sociale [redacted]
Rappeler ce numéro de Sécurité sociale pour toute correspondance
N° SIRET [redacted]012
N° TI 117 1571759990 4
Page 1 / 1

MME [redacted]
APPARTEMENT 3
[redacted] PARIS

Madame,

Je certifie que :

MME AUDOUIN FLAVIE
est affiliée en tant que Auto-entrepreneur à l'URSSAF depuis le 29/12/2022.

Ce document n'a pas valeur d'attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations.

La présente est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le directeur responsable du recouvrement

Code RND : 2.3.1.1.6

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle de Danielle

Urssaf
Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE COMPTE À JOUR ET DE FOURNITURE DE DÉCLARATIONS ET DE PAIEMENTS

Urssaf
93518 Montreuil Cedex

A MONTREUIL, le 11 Janvier 2023

VOTRE CONTACT
Tél. : 3698
Courriel : autoentrepreneur.urssaf.fr

VOS RÉFÉRENCES
N° Sécurité Sociale [redacted]
Rappeler ce numéro de Sécurité sociale pour toute correspondance
N° SIRET [redacted] C
N° TI [redacted] 4
Page 1/1

MME [redacted]
1[redacted] CONVENTION
75015 PARIS

CADRE LÉGAL
Articles L.8222-1 à L.8222-3 et D.8222-5 du Code du Travail.

CODE DE SÉCURITÉ
[redacted] KI3
La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

Madame,

Le Directeur de l'Urssaf certifie que :

MM[redacted]
Numéro Sécurité sociale : [redacted]
Numéro Siret [redacted]
Adresse d'activité : [redacted]
75015 PARIS

est à jour de ses obligations en matière de déclarations et de paiements des cotisations de Sécurité sociale (maladie maternité, indemnités journalières, retraite, invalidité-décès, allocations familiales) et des contributions sociales (CSG/CRDS et, le cas échéant, de la contribution à la formation professionnelle CFP) au 11/01/2023.

Ce document est établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances. L'existence de délais de paiement respectés ne fait pas obstacle à la validité de cette attestation.

Fait à : MONTREUIL
Le : 11/01/2023

Le Directeur

Di[redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

NAT / RSI-29B / Attestation vigilance / 21 / novembre 2021

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de ressources n°1 de Danielle

pôle emploi

M. [redacted]

[redacted] le 3 mars 2023

Références à rappeler
Numéro Identifiant [redacted]
Né le 29 novembre 1992
Numéro National d'Identification [redacted]

Objet : Attestation de paiement délivrée par pole-emploi.fr

Vous demandez une attestation de paiement couvrant la période du 1 novembre 2022 au 28 février 2023.

Le Pôle emploi OCCITANIE certifie vous avoir versé la somme de 3 741,66 € entre le 2 novembre 2022 et le 1 février 2023.

Le montant versé tient compte des retenues légales et conventionnelles (CSG, RDS, précompte Sécurité Sociale, retraite complémentaire, ...).

Veuillez trouver ci-dessous le détail des 4 derniers paiements :

Nature de l'allocation (*)	Montant net	Dates
ARE	943,02 €	02/11/2022
ARE	912,60 €	01/12/2022
ARE	943,02 €	02/01/2023
ARE	943,02 €	01/02/2023

Cette attestation authentifie les derniers paiements effectués par Pôle emploi. Elle est réalisée au vu des éléments connus à ce jour, et ne saurait être utilisée à d'autres fins.

Le Directeur

(*) ARE: Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi.

POLE EMPLOI OCCITANIE
BAT E CS 93186 33 AV GEORGES POMPIDOU 31130 BALMA

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de ressources n°1 de Danielle

Urssaf
Au service de notre protection sociale

DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié
Janvier 2023

MR [redacted]çant

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration

Numéro d'accusé de réception	[redacted]
Millésime de la déclaration	Janvier 2023
Date et heure d'échéance	le 28/02/2023 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 06/02/2023 à 16:05
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR [redacted]
SIRET de la personne	[redacted]

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	495 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

Montant à payer

Cotisations, contributions et impôts			
538 - Prestations de services (BIC)	21.20%		0 €
528 - Vente de marchandises (BIC)	12.30%		61 €
791 - Prestations de services (BNC)	21.10%		0 €
520 - Versement liberatoire de l'impot sur le revenu (Prestations BIC)	1.70%		0 €
510 - Versement liberatoire de l'impot sur le revenu (vente BIC)	1.00%		5 €
573 - Versement liberatoire de l'impot sur le revenu (Prestations BNC)	2.20%		0 €
576 - Formation commercant obligatoire	0.10%		0 €
		(+)	66 €
Déduction éventuelle		(-)	0 €
Montant à payer		(=)	66 €

Télépaiement *

BIC : NTSBDEB1XXX	IBAN : DE91 1001 1001 2620 3134 96	(+)	66 €
BIC : SUMUIE22XXX	IBAN : IE02 SUMU 9903 6510 1313 67	(+)	0 €
Montant du télépaiement		(=)	66 €

*** Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance**

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de ressources n°1 de Danielle

Urssaf
Au service de notre protection sociale

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié
4ème trimestre 2022

[redacted]

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration

Numéro d'accusé de réception	[redacted]
Millésime de la déclaration	4ème Trim 2022
Date et heure d'échéance	le 31/01/2023 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 02/01/2023 à 12:05
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	[redacted]
SIRET de la personne	[redacted]

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises			781 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales			0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services			0 €

Montant à payer

Cotisations, contributions et impôts			
538 - Prestations de services (BIC)	21.20%		0 €
528 - Vente de marchandises (BIC)	12.30%		96 €
791 - Prestations de services (BNC)	21.10%		0 €
520 - Versement liberatoire de l'impot sur le revenu (Prestations BIC)	1.70%		0 €
510 - Versement liberatoire de l'impot sur le revenu (vente BIC)	1.00%		8 €
573 - Versement liberatoire de l'impot sur le revenu (Prestations BNC)	2.20%		0 €
576 - Formation commercant obligatoire	0.10%		1 €
		(+)	105 €
Déduction éventuelle		(-)	0 €
Montant à payer		(=)	105 €

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

L'avis d'imposition conforme de Danielle

AVIS D'IMPOSITION

Danielle Durand nous a indiqué ne pas pouvoir fournir d'avis d'imposition en son nom pour la raison suivante :

je suis sur le territoire français depuis moins d'un an

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

La pièce d'identité du garant de Danielle

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

La pièce d'identité du garant de Danielle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : [redacted]
Nationalité Française
BC
Nom : [redacted]
Prénom
Sexe : F
Né(e) le : 06.12.1965
à : PARIS 1ER (75)
Taille : 1M70
Signature du titulaire :
SPECIMEN
IDFRABERTHIER<<

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement du garant de Danielle

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP [redacted]

[redacted]
44620 LA MONTAGNE

Vos références

Numéro fiscal (C) : [redacted]
Référence de l'avis :

Numéro de propriétaire : [redacted]
Département d'imposition : [redacted]
Commune d'imposition : [redacted]

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : [redacted]

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur **impots.gouv.fr**

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur **impots.gouv.fr**, rubrique « Contact »)

[redacted]
Tél : [redacted]

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

1 232,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;

- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2022, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 * ;

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

[redacted]

Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation d'hébergement du garant de Danielle

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
[redacted]	PROP/INDIVIS	[redacted]
MD[redacted]	PROP/INDIVIS	C[redacted]

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	40,57 %	%	6,41 %	%	7,50 %	%	
	Taux 2022	40,57 %	%	6,41 %	%	7,95 %	%	
	Adresse	[redacted]Y						
	Base	2162		2162		2162		
	Cotisation	877		139		172		1188
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2021	848		134		157		
	Cotisation 2022	877		139		172		1188
	Variation	+3,42 %	%	+3,73 %	%	+9,55 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe		

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	44
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	**1232**

Références administratives : 440 54 022 054 101 101 B J

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .
Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».
Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE
N[redacted]

ENTRE

La société [redacted] dont le siège social est situé [redacted] immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro [redacted] représentée par [redacted], Responsable Ressources Humaines Groupe et dûment habilitée à cet effet (ci-après dénommée la "**Société**"), d'une part,

ET

Monsieur [redacted] demeurant au [redacted] de nationalité française, ci-après dénommé le "**Salarié**", d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – ENGAGEMENT

Sous réserve du passage de la visite médicale d'embauche que le Salarié s'engage à passer, la Société engage le Salarié pour une durée indéterminée, à compter du 13 juin 2022, aux conditions générales de la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs-Conseils, Sociétés de Conseils (ci-après dénommée la **Convention Collective**) ainsi qu'aux conditions particulières indiquées ci-après (ci-après le **Contrat**), en qualité d'Ingénieur Etude et Développement Sénior, statut Cadre, position 2.2, coefficient 130.

Le Salarié, qui accepte cet engagement, déclare formellement qu'il ne sera lié, à la date de prise d'effet du Contrat, à aucune autre entreprise et sera libre de tout engagement, y compris tout engagement de non-concurrence, de nature à l'empêcher ou à restreindre sa capacité à exécuter le Contrat.

Tout décalage non autorisé par la Société de la date d'embauche prévue contractuellement entraîne la nullité du présent contrat.

Il déclare également être en conformité avec la législation et les règlements relatifs à l'emploi de la main d'œuvre.

Article 2 - FONCTIONS

Le Salarié assumera les fonctions d'Ingénieur Etude et Développement Sénior.

Le détail des fonctions du Salarié et l'étendue spécifique de ses attributions seront déterminés et modifiés par la Société en fonction de l'organisation, du développement de l'activité et des besoins de la Société. Par ailleurs, il est expressément convenu entre les parties que le Salarié pourra être amené à effectuer temporairement des tâches et fonctions différentes de celles habituellement exercées dans les conditions prévues à l'article 8c. de la Convention Collective.

Le Salarié s'engage à respecter les instructions qui lui seront données par la Direction de la Société et par toute personne qui sera désignée à cet effet. Le Salarié s'engage en outre à se conformer aux règles régissant le fonctionnement interne de la Société.

[redacted]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dossierfacile

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

Article 3 - PERIODE D'ESSAI

Le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de 4 (quatre) mois, renouvelable 3 (trois) mois par accord des parties.

La période d'essai se termine tacitement quatre mois après la date d'engagement, sauf renouvellement par accord des deux parties, ou dénonciation par l'une des parties, le préavis étant alors réglementé par la Convention Collective.

Article 4 - REMUNERATION

En contrepartie de sa prestation de travail, la Société versera au Salarié une rémunération annuelle brute forfaitaire de base de 47.004,00 Euros, payable mensuellement en douze versements égaux de 3.917,00 Euros bruts. Le montant de cette rémunération sera susceptible d'une révision annuelle.

En sus de cette rémunération fixe, le Salarié percevra une rémunération variable sur objectifs personnels et/ou d'entreprise d'un montant de 2.000,00 Euros bruts à objectifs atteints pour une année civile complète dont les modalités d'attribution seront déterminées chaque année et seront révisables annuellement, ce qui fera l'objet d'un avenant au présent Contrat. En cas d'embauche en cours d'année, le montant mentionné sera proraté.

Conformément à la convention collective une prime de vacances égale à 1% de l'appointement de base annuel calculé sur la période du 01/06/N-1 au 31/05/N sera versée en paie de juin N.

Les indemnités de congés payés seront calculées conformément aux dispositions légales en vigueur. Elles n'incluront pas les éléments de rémunération variable dont le montant n'est pas affecté par la prise de congés payés.

Article 5 – DUREE DU TRAVAIL

Cette rémunération correspond à la durée légale annualisée de 35 heures hebdomadaires, conformément à l'article V.A.1 de l'accord collectif relatif à l'Aménagement du Temps de Travail de la Société. Elle intègre 2 heures supplémentaires incluses dans la rémunération forfaitaire du Salarié.

Les clients de la Société n'étant pas tous soumis au même accord, et ce dernier pouvant être différent de celui de la Société, il est de la responsabilité du Salarié d'ajuster son temps de travail pour respecter la durée de travail en vigueur dans la Société en fonction des fluctuations d'activités de sa mission. En aucun cas la Société ne pourra reconnaître des heures supplémentaires sans une autorisation préalable.

Article 6 – LIEU DE TRAVAIL

Le lieu d'exécution des fonctions est normalement situé au sein de notre établissement situé au 21 avenue Victor Hugo - 75116 Paris.

La nature du contrat implique cependant que le lieu de travail puisse varier avec la mission à effectuer et puisse se situer dans les locaux de la clientèle.

Le transfert du lieu de travail en tout endroit situé en Région Parisienne ne saurait constituer une modification substantielle du contrat de travail du Salarié ce que ce dernier reconnaît et accepte.

Il est entendu entre les parties que le Salarié travaillera principalement en Région Parisienne, mais qu'il pourra être amené à effectuer des missions de courte durée en province ou à l'étranger dans les conditions prévues à l'article 64 de la Convention Collective.

[redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

Article 7 – EXCLUSIVITE ET OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Afin d'éviter que le Salarié ne cumule plusieurs emplois, ce qui pourrait, d'une part, le priver de son repos quotidien et hebdomadaire et l'amener le cas échéant à dépasser la durée maximale journalière et/ou hebdomadaire du travail et, d'autre part, être source de fatigue de nature à accroître les risques d'accident et à altérer son état de santé, celui-ci s'engage formellement à consacrer son activité exclusive à la Société et s'interdit l'exercice, à quelque titre que ce soit, de toute autre activité salariée, pendant toute la durée d'exécution du présent contrat.

Le Salarié s'engage à ne pas exercer, durant le temps de travail prévu au présent contrat directement ou indirectement, d'activité autre que celle convenue aux présentes.
Il s'engage également à ne jamais utiliser les outils et/ou les moyens mis à sa disposition par l'employeur à d'autres fins que celles liées à l'exécution du contrat de travail.
Enfin, le Salarié révoquera tout mandat social qu'il pourrait détenir, à effet au plus tard au jour de l'expiration de sa période d'essai.
D'une manière générale, le Salarié s'engage à exécuter les termes du présent contrat de manière loyale.
Aussi, il informera préalablement la Société de toute activité qu'il serait amené à vouloir exercer, à titre accessoire. Une demande expresse devra être formulée auprès de l'employeur, pour toute activité donnant des détails suffisants sur sa nature et son étendue, par voie de courrier recommandé avec accusé de réception. L'absence de réponse de l'employeur ne pourra jamais être assimilée à un accord.

En toutes circonstances le Salarié est tenu, sur toutes les informations à caractère technique, commercial ou financier, auxquelles il peut avoir accès dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Société ou auprès des clients chez qui il est appelé à intervenir, au secret le plus absolu tant à l'intérieur de la Société que vis-à-vis des clients et de la concurrence.

Cette obligation est limitée et ne prend pas fin lors de la cessation du contrat de travail.

En outre, le Salarié s'interdit de détourner ou tenter de détourner des clients chez qui la Société est intervenue, de débaucher ou tenter de débaucher des salariés de la Société, à son profit ou celui de quiconque durant une période de six mois après la fin de son contrat de travail.

Si besoin est, le Salarié s'engage à respecter les conditions de l'**Annexe 2**.

Article 8 – SECRET PROFESSIONNEL – CREATIONS - LOGICIELS

Les parties confirment leurs engagements respectifs selon les termes de l'Accord sur les obligations professionnelles qu'elles ont signé, joint en **Annexe 1** aux présentes.

Article 9 – FRAIS PROFESSIONNELS

Les frais professionnels devront avoir été préalablement et expressément approuvés par le Directeur de département de la Société avant d'être engagés.

D'une manière générale le Salarié devra respecter les règles internes relatives aux dépenses pouvant être engagées à titre de frais professionnels. La Société se réserve le droit de modifier ces règles internes à tout moment.

Article 10 – GESTION DES CONGES

Le Salarié bénéficiera du nombre de jours de congés fixé par la loi ou par la Convention Collective, appréciable par année de référence allant du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en co[redacted]

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

Sauf accord écrit de la Société, les congés non pris par le Salarié ne seront pas reportables d'une année sur l'autre.

Les indemnités de congés payés seront calculées conformément aux dispositions légales en vigueur et n'incluront pas les éléments de rémunération dont le montant n'est pas affecté par la prise de congés payés.

Article 11 – ASSURANCES SOCIALES

Le Salarié bénéficiera des avantages sociaux institués en faveur des salariés de la Société en matière de retraite complémentaire, de mutuelle et de prévoyance.

Le Salarié donne son accord sans réserve pour cotiser à tous les organismes de prévoyance, de retraite et de complémentaire maladie auxquels sera liée la Société.
Les prestations sociales facultatives et supplémentaires dont bénéficiera le Salarié ont été instituées par décision unilatérale de la Société et ne constituent pas un élément essentiel du Contrat et peuvent être modifiées ou supprimées à tout moment par décision unilatérale de la Société.

Article 12 – RESTITUTION ET USAGE DES BIENS DE L'ENTREPRISE

Le matériel et les documents que l'entreprise confiera au salarié pour l'exécution de ses fonctions demeureront la propriété de l'entreprise. Il s'engage à les restituer sur simple demande et, en particulier, le jour même où il cessera effectivement ses fonctions pour quelque cause que ce soit, sans qu'il soit besoin d'une demande préalable de l'entreprise.

Article 13 – INVENTIONS ET BREVETS

Pour les inventions qui seraient réalisées par le Salarié dans le cadre des activités qui lui sont confiées au titre du présent Contrat, le Salarié s'engage à en laisser l'entière propriété à la Société, tant en France qu'à l'étranger et à remplir à cet effet toutes les formalités et à effectuer toutes les démarches qui pourraient être nécessaires afin de permettre à la Société d'entrer en possession régulière desdites inventions, de leurs perfectionnements ainsi que des brevets ou tous autres droits de propriété industrielle qui pourraient en découler.

Toutes les inventions répondant aux conditions définies à l'article L.611-7 du Code de la propriété intellectuelle et autres que celles réalisées par le Salarié dans le cadre de ses activités professionnelles sont régies par les dispositions dudit article.

Article 14 – OBLIGATIONS

Le Salarié s'engage :

- à informer la société, sans délai, de toute modification qui interviendrait dans son statut social. Tout changement d'adresse doit être signalé sans délai.
- à fournir durant la période d'essai tous les éléments nécessaires à la constitution de son dossier administratif et notamment la copie des diplômes.
- à subir la visite médicale d'embauche et, par la suite, à se soumettre aux visites médicales périodiques.
- A ne pas publier, sans l'accord de la Direction Générale, toute étude basée sur les travaux réalisés

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

pour l'entreprise ou pour ses clients.

La nullité de l'une des clauses du présent Contrat n'affecte en aucun cas la validité des autres clauses. Toute clause de ce Contrat déclarée nulle ou toute omission devra être remplacée par une clause correspondant au mieux à la volonté des parties lors de la conclusion de ce Contrat.

Les restrictions contenues par les présentes sont suffisamment précises et limitées pour ne pas empêcher le Salarié, après la fin de son contrat de travail, de retrouver un emploi dans sa qualification ou champ de compétence en France ; avant l'exécution de cet Accord le Salarié reconnait avoir eu le temps de réflexion nécessaire pour examiner les conditions mentionnées aux présentes.

ARTICLE 15 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

15.1 Traitement des données à caractère personnel

Aux fins de gestion du personnel, le Salarié est informé que la société est amenée, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à collecter et à traiter des données personnelles le concernant.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, il s'agit principalement des données permettant le respect de ses obligations légales, réglementaires et conventionnelles par l'employeur, lesquelles ont trait à :
- état civil, identité, identification d'images ;
- vie personnelle (situation familiale) ;
- informations d'ordre économique et financier ;
- connexion (adresse IP, logs) ;
- localisation (déplacements, données GPS).

Le Salarié est tenu de fournir les données à caractère personnel demandées, dans la mesure où celles-ci conditionnent l'exécution du présent contrat.

Ces données feront l'objet d'un traitement informatique destiné à :
- la gestion administrative du personnel (registre unique du personnel, paie, déclarations sociales obligatoires) ;
- la mise à disposition du personnel d'outils informatiques (gestion des messageries électroniques professionnelles, agendas électroniques professionnels) ;
- la gestion des carrières, de la formation et de la mobilité (évaluation professionnelle, validation des acquis de l'expérience professionnelle, gestion de la mobilité professionnelle, suivi des demandes de formation, organisation des sessions...) ;
- l'organisation du travail (dispositifs de contrôle d'accès aux locaux, badgeuses...) ;
- la gestion des dispositifs d'action sociale (régime de prévoyance et de frais de santé).

Hormis un usage interne par la Société, les données collectées peuvent être communiquées aux structures de conseil externes, cabinets d'expertise comptable et commissaires aux comptes notamment, aux organismes sociaux et fiscaux, aux clients et partenaires de la Société, étant précisé que pour ces derniers, seules sont communiquées les coordonnées professionnelles des salariés.

Aucune donnée collectée ne fera l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

Ces données seront répertoriées au sein d'un fichier prévu à cet effet, placé sous la responsabilité du

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

Délégué à la Protection des Données de Docaposte

Conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions du règlement général sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016, le Salarié est informé du fait qu'il dispose des droits suivants exercés selon les modalités définies à l'article 12 dudit règlement :

- droit d'accès, de rectification et d'effacement des données ;
- droit de limitation ou d'opposition au traitement ;
- droit à la portabilité des données ;
- droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données, le Salarié pourra contacter Délégué à la protection des données du groupe Docaposte :

- Par courriel à l'adresse de messagerie suivante : privacy@docaposte.fr
- Par courrier à l'adresse postale suivante : Madame la DPO Groupe DOCAPOSTE, Pôle Privacy-RGPD - ACI 641-602, 45/47 boulevard Paul Vaillant Couturier, 94200 Ivry-sur-Seine Cedex.

S'agissant plus précisément des données transmises aux organismes sociaux dans le cadre de la DSN, conformément aux dispositions de l'article 6 IV du décret n°2013-266 du 28 mars 2013, le droit d'accès et de rectification qui est conféré au Salarié s'exerce selon les modalités décrites dans la note disponible sur le site Internet suivant : http://www.dsn-info.fr/documentation/dsn-information-salarie.pdf.

Le salarié dispose du droit d'introduire une réclamation en ligne (ou par voie postale) auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

15.2 Engagement de confidentialité dans le traitement de données à caractère personnel

Le Salarié pourra être amené, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à accéder à des données à caractère personnel et, dans ces conditions, déclare par la présente reconnaître la confidentialité desdites données.

Par conséquent, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée (dite « informatique et libertés ») et 32 à 35 du règlement européen n°2016/679 (dit « Règlement général sur la protection des données personnelles »), le Salarié s'engage à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions, afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à les recevoir.

En particulier, le Salarié s'engage à :

- ne pas utiliser les données auxquelles il peut accéder à des fins autres que celles prévues par ses attributions ;
- ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;
- ne faire aucune copie de ces données, sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de ses fonctions ;
- prendre toutes les mesures conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions, afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ;
- prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité physique et logique de ces données ;
- s'assurer, dans la limite de ses attributions, que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données ;
- en cas de cessation de ses fonctions, restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données et en sa possession.

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

Cet engagement de confidentialité, en vigueur pendant toute la durée des fonctions du Salarié demeurera effectif, sans limitation de durée et/ou d'espace, après leur cessation, quelle qu'en soit la cause et/ou l'auteur, dès lors que cet engagement concerne l'utilisation et la communication de données à caractère personnel.

Le Salarié est informé que toute violation du présent engagement l'exposera à des sanctions disciplinaires et pénales, conformément à la réglementation en vigueur, et notamment au regard des articles 226-16 à 226-24 du Code Pénal.

ARTICLE 16 - LETTRES RECOMMANDEES ELECTRONIQUES

Le Salarié déclare accepter l'envoi de lettres recommandées électroniques de la part de la Société relatives à la conclusion ou à l'exécution du présent contrat de travail.

Pour ce faire, le Salarié transmet dans les meilleurs délais au service des ressources humaines une adresse électronique personnelle destinée à la réception de ces courriels. Il devra par la suite tenir informer ce service des éventuels changements d'adresse.

Article 17 – LOI APPLICABLE

Le présent Contrat est soumis au droit français. Tout ce qui n'est pas expressément prévu aux présentes sera régi par la Convention Collective applicable.

Fait en double exemplaire
À Paris
[redacted]

Chacune des parties reconnaissant, par sa signature, avoir reçu le sien.

_____
[redacted]

_____
Le Salarié
[redacted]

P.J. : **Annexe 1** – Accord sur les obligations professionnelles
Annexe 2 – Accord sur les règles déontologiques

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

ANNEXE 1
ACCORD SUR LES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Le présent Accord est conclu dans le cadre de mon contrat de travail avec la Société.

DECLARATIONS

Je reconnais à la Société, dans l'intérêt de la Société et de toutes les filiales existantes et futures de Softeam, avoir pris connaissance que :
(1) Je suis employé dans l'activité Softeam ;
(2) l'activité de Softeam, comporte la prestation de services de traitement des données et des services afférents par l'utilisation des logiciels appartenant à Softeam, des licences, de la maintenance, et du développement des logiciels de Softeam, que Softeam développerait en interne à l'avenir, soit de façon interne, soit par acquisitions ;
(3) Softeam déploie constamment beaucoup de temps et de moyens financiers pour former ses salariés, maintenir et élargir sa base de clientèle et améliorer et développer ses logiciels et ses services ;
(4) pendant la durée de mon contrat de travail avec la Société, j'aurai accès à, développerai et/ou concevrai des informations confidentielles et logiciels qui seront la propriété de Softeam ou du client. Ces informations et logiciels qui seront la propriété de Softeam ou du client doivent rester strictement confidentielles afin de protéger les affaires de Softeam ou du client et maintenir sa compétitivité sur le marché, sachant que ces informations seraient utiles aux concurrents existants ou potentiels de Softeam et ce pour une période indéterminée.

CONFIDENTIALITE

Je reconnais qu'en ce qui concerne l'Activité de Softeam les informations confidentielles appartenant à Softeam (ci-après les "**Informations Confidentielles**") comprennent :
(1) l'identité des clients et prospects, leurs exigences particulières et les noms, adresses et coordonnées téléphoniques des contacts individuels ;
(2) les prix, les dates de renouvellement et autres conditions détaillées des contrats des clients et fournisseurs et des propositions ;
(3) les tarifs, les modes de livraison de logiciels et de services, les stratégies de marketing et de vente, et les stratégies de développement des logiciels et des services ;
(4) les codes source, codes objet, les caractéristiques, les manuels d'utilisations, les manuels techniques et autre documentation des produits informatiques ;
(5) la conception d'écran, les comptes-rendus et autres conceptions, et les expressions conceptuelles et visuelles de logiciels ;
(6) les registres du personnel et des salaires ;
(7) les prévisions, budgets et autres informations financières non publiques ;
(8) les plans d'expansion, la politique de gestion et les stratégies commerciales ;
(9) tous les dossiers de correspondance, les cartes de visites professionnelles, les listes des clients et prospects, les listes de prix, les logiciels, les manuels, les données techniques, les prévisions, les budgets, les notes et tout autre support contenant les informations susvisées, qu'elles soient ou non développées ou conçues par moi, seul(e) ou en collaboration avec d'autres, sur les instructions de Softeam ou d'une autre manière ;
(10) toute information que je pourrais recevoir qui serait confidentielle ou qui appartiendrait à un client ou à une autre société travaillant avec Softeam.

A tout moment pendant l'exécution ou après la rupture de mon contrat de travail avec la Société, je m'engage à ne révéler ni communiquer aucune de ces Informations Confidentielles à l'un quelconque de ses concurrents ou à des tiers, ou à n'utiliser ou faire référence à aucune de ces Informations Confidentielles pour une raison quelconque, ou à ne retirer dans les locaux de Softeam aucun des

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

matériaux contenant toutes Informations Confidentielles, sauf lorsque cela s'avérera nécessaire pour l'exercice de mes fonctions pour Softeam pendant la durée de mon contrat de travail.

Après la rupture de mon contrat de travail, je rendrai immédiatement à Softeam toutes les Informations Confidentielles en ma possession, quelle qu'en soit leur forme, et ne conserverai aucune copie d'Information Confidentielle quelle qu'elle soit.

RESPECT DES PRODUITS

Je m'engage, pendant toute la durée de mon contrat de travail avec la Société, à ne pas développer, concevoir, faire de la publicité ou vendre, exempté pour le compte de Softeam, tout logiciel semblable (visuellement ou fonctionnellement) ou concurrençant l'un des logiciels appartenant à Softeam.

MISSIONS DE PRESTATION

Je m'engage à ce que les prestations que je réalise répondent à un niveau de qualité, de sécurité, et de confidentialité quel que soit le lieu de réalisation, conforme aux usages et aux exigences de la profession et des métiers.

Je suis tenu de respecter rigoureusement le règlement intérieur en vigueur chez Softeam et dans les locaux de mon Client et de me conformer strictement aux dispositions du décret n°92-158 du 20 février 1992 fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans l'établissement de mon Client.

D'une manière générale, je m'engage à respecter le secret et la confidentialité des informations auxquelles j'aurais accès. Je m'engage, de plus, à ne pas reproduire documents ou informations provenant du Client.
Sont considérées comme informations confidentielles :
Toute information, analyses, études et autres documents sous quelque forme que ce soit **(Les méthodologies, produits, outils et logiciels, matériels, modèles industriels et données du Prestataire, ainsi que toute mise à jour, modification ou ajout à ces dernières, données sur les opérations du client ou leurs projets qu'ils soient de nature : industrielle ou commerciale, financière ou stratégiques)**

Je m'engage à ne pas diffuser et protéger les données à caractère personnel qui me sont confiées par le Client contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés, notamment dans le cadre de la transmission de ces données dans un réseau, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite.

Je m'engage à ne pas exploiter ou utiliser, à ne pas faire de copies et à ne pas créer de fichiers des données à caractère personnel contenues dans les systèmes informatiques du Client pour mes propres besoins ou pour le compte d'un tiers.

INVENTIONS ET BREVETS

Je m'engage à me conformer aux obligations prévues à l'article L. 611-7 du Code de la propriété Intellectuelle et aux stipulations des articles 75 à 78 de la Convention Collective.
Je m'engage à déclarer à la Société toutes les inventions dont je serais l'auteur ou le co-auteur et de communiquer à la Société tous les renseignements nécessaires, dessins ou documents en ma possession relatifs à l'invention réalisée par moi-même ou avec mon concours.

[redacted]

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

ANCIENS EMPLOYEURS

Je m'engage à ne pas, sauf accord, révéler à Softeam ni à utiliser pour son profit, des informations qui, à ma connaissance, appartiendrait à mes précédents employeurs ou des informations qui seraient confidentielles.
Je reconnais n'avoir signé aucun engagement de non-concurrence ou aucun autre accord m'interdisant d'être employé par la Société ou de céder la propriété de mes Travaux et Idées à Softeam.

RESPECT DES REGLES

Pendant la durée de mes fonctions au sein de la Société, je m'engage à respecter les règles de Softeam ainsi que les modifications qui leur seront apportées par Softeam lorsque celle-ci le jugera nécessaire.

GENERAL

Dans le cadre de l'exécution de cet Accord, je reconnais et accepte que :
(1) j'ai reçu les informations nécessaires à l'exécution de cet Accord ;
(2) toutes les obligations que j'ai acceptées au titre des présentes et auxquelles je suis soumis sont totalement indépendantes et distinctes les unes des autres ;
(3) que la nullité de l'une quelconque des clauses de cet Accord n'affecte en aucun cas la validité des autres clauses. Toute clause de cet Accord déclarée nulle ou toute omission devra être remplacée par une clause correspondant au mieux à la volonté des parties lors de la conclusion de cet Accord ;
(4) les restrictions contenues par les présentes sont suffisamment précises et limitées pour ne pas m'empêcher, après la fin de mon contrat de travail, de retrouver un emploi dans ma qualification ou champ de compétence en France ; et
(5) avant l'exécution de cet Accord je reconnais avoir eu le temps de réflexion nécessaire pour examiner les conditions mentionnées aux présentes.

RECOURS

Je reconnais être légalement lié par cet Accord qui est soumis au droit français.

Fait le 7 mars 2022
En double exemplaire

_____
Le Salarié

[redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

ANNEXE 2
ACCORD SUR LES REGLES DEONTOLOGIQUES

Vous allez être amené à exercer votre activité pour le compte de sociétés soumises à des règlementations spécifiques (par exemple l'Autorité des Marchés Financiers, Secret Défense) dans le cadre d'un contrat de prestation de services pour le compte de la Société. Les sociétés clientes étant soumises à des règles professionnelles strictes en matière bancaire et financière, nous vous rappelons les obligations ci-après dont vous êtes redevable dans le cadre des prestations qui vous ont été confiées. Elles ont pour but d'assurer la protection des intérêts de nos clients et partenaires, ainsi que la transparence et l'intégrité des marchés sur lesquels nos clients opèrent. Leur non-respect est susceptible d'entraîner des sanctions tant civiles que pénales, parfois très lourdes, notamment en cas de délit d'initié ou de contrefaçon ou d'atteinte au secret bancaire. Vous trouverez ci-après un rappel de ces règles. Suivant la nature des prestations que vous réalisez, les sociétés clientes peuvent être conduites à nous communiquer des dispositions complémentaires que nous porterons à votre connaissance.

I- Vous devez veiller à respecter la confidentialité des informations, auxquelles vous pourriez avoir accès :

1. Vous ne devez ni révéler ni n'utiliser aucune information concernant la clientèle des sociétés clientes, ses relations d'affaires et ses prospects, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers.

2. Vous ne devez ni révéler ni utiliser à des fins personnelles les informations relatives aux opérations faites par les sociétés clientes.

3. Vous ne devez ni dupliquer ni utiliser à des fins personnelles les fichiers ou documents internes des sociétés clientes.

II- Vous ne devez ni révéler ni utiliser à votre profit ou au profit de tiers le savoir-faire commercial des sociétés clientes, leur stratégie commerciale, ni leur faire de concurrence déloyale.

III- Règles spécifiques au système informatique :

Vous vous conformerez à la charte informatique de Softeam. Dans le cas où un client présenterait une charte informatique plus restrictive, celle-ci serait applicable.

1. Vous ne devez en aucun cas copier des logiciels conçus ou utilisés par des sociétés clientes.
2. Vous ne devez installer aucun logiciel sur les postes de travail des sociétés clients.

IV- Dans vos relations extérieures, vous ne devez pas vous prévaloir de votre relation avec les sociétés clientes, sans l'accord préalable de votre secteur d'accueil.

V- Vous devez respecter les règles d'hygiène et de sécurité des sociétés clientes, en particulier en ce qui concerne :

- L'accès aux immeubles
- L'accès aux systèmes informatiques
- L'accès aux systèmes de transmission : téléphone, télex, internet, messagerie...

Enfin, vous devez respecter les règles d'utilisation des moyens informatiques définies par les sociétés clientes dans leurs Règlements Intérieurs.

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de situation professionnelle du garant de Danielle

SOFTEAM
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

VI- Informatique et Liberté

Pour les seuls besoins de l'exécution des prestations, des informations vous concernant font l'objet d'un traitement par les sociétés clientes au sens de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression dans les conditions et limites prévues par ladite loi en vous adressant au responsable de l'entité au sein de laquelle vous exercez votre mission.
En cas de difficulté, nous vous prions de nous en informer dans les meilleurs délais.

VII- Contrôle des transactions personnelles

Votre attention est attirée sur le fait que, dans la mesure où une société cliente ou la Société viendrions à identifier que vous pourriez vous trouver dans une situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts ou de donner accès à des informations privilégiées, situations visées au premier alinéa de l'article 313-10 du Règlement Général de l'AMF, vous aurez à nous notifier l'ensemble des transactions d'instruments financiers (valeurs mobilières,...) que vous pourriez réaliser pendant la durée des taches que vous effectuerez au sein d'une société cliente et pendant les trois mois qui suivront la fin desdites tâches. Nous vous informons que nos sociétés clientes conserveront un enregistrement des transactions ainsi notifiées.

Nous vous informons également que vous pourrez devoir observer des restrictions quant à votre faculté à réaliser des transactions boursières en fonction de votre éventuelle qualification de sensibilité déontologique en vigueur chez nos sociétés clientes.

Date : le 7 mars 2022

Signature :

[redacted]

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de ressources n°1 du garant de Danielle

DDFIP DE LA HAUTE VIENNE

BULLETIN DE PAYE

MOIS DE : DECEMBRE 2022

N° ORDRE : A 74434

TEMPS DE TRAVAIL : 151,67 H

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ETRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS. RAPPELEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIBELLÉ	SIRET
GESTION POSTE	[redacted]	[redacted] ON ETAT DPT 17 CLG [redacted]	[redacted]

IDENTIFICATION				GRADE	ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL
M I N.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS						
206	[redacted]	55	20	[redacted] ADM.ETAT	00	08	0768	NBI 030	

CODE	ÉLÉMENTS		À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	3724,82		
101050	RETENUE PC	€		413,46	
101053	RETENUE PC NBI	€		16,15	
101070	TRAITEMENT BRUT N.B.I.	€	145,50		
201793	I.F.S.E.	€	834,00		
202206	IND. COMPENSATRICE CSG	€	30,62		
202354	PARTICIPATION A LA PSC	€	15,00		
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		111,24	
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		315,18	
401501	C.R.D.S.	€		23,17	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			203,19
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			19,35
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			11,61
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			375,42
404598	FORFAIT SOCIAL	€			1,20
411050	CONTRIB.PC	€			2766,80
411053	CONTRIB.PC NBI	€			108,08
411058	CONTRIBUTION ATI	€			12,39
501080	COT SAL RAFP	€		37,25	
501180	COT PAT RAFP	€			37,25
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS	€		32,42	
		€			
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€			3801,07
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE	€		228,26	
	(TAUX PERSONNALISE 5,80%)	€			

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

TOTAUX DU MOIS	€ 4749,94	€ 1177,13	€ 3535,29
COÛT TOTAL EMPLOYEUR	€ 8252,81	NET À PAYER	3 572,81 €
			TOTAL CHARGES PATRONALES

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE : [redacted]

BASE SS DE L' ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€	€ 3 870,32

MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 16 115,21	€ 3 935,48

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : DDFIP 087

MIS EN PAIEMENT LE : 19 DECEMBRE 2022

VIRÉ AU COMPTE N° : [redacted]

MM[redacted]

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

2D-DOC

PAY18E - V2.3 - 29030

DANS VOTRE INTÉRÊT : CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de ressources n°1 du garant de Danielle

DDFIP
DE LA
HAUTE VIENNE

BULLETIN DE PAYE

MOIS DE : OCTOBRE 2022

N° ORDRE : A 75425

TEMPS DE TRAVAIL : + DE 120 H

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS. RAPPELEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIBELLÉ	SIRET
GESTION POSTE	[redacted]	[redacted]RATION ETAT DPT 17 CLG [redacted]	[redacted]

IDENTIFICATION				GRADE	ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL
M I N.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS						
[redacted]				ATTACHE PAL ADM.ETAT	00	08	0768	NBI 030	

CODE	ÉLÉMENTS		À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	3724,82		
101050	RETENUE PC	€		413,46	
101053	RETENUE PC NBI	€		16,15	
101070	TRAITEMENT BRUT N.B.I.	€	145,50		
201793	I.F.S.E.	€	834,00		
202206	IND. COMPENSATRICE CSG	€	30,62		
202354	PARTICIPATION A LA PSC	€	15,00		
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		111,24	
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		315,18	
401501	C.R.D.S.	€		23,17	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			203,19
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			19,35
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			11,61
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			375,42
411050	CONTRIB.PC	€			2766,80
411053	CONTRIB.PC NBI	€			108,08
411058	CONTRIBUTION ATI	€			12,39
501080	COT SAL RAFP	€		37,25	
501180	COT PAT RAFP	€			37,25
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS	€		32,42	
		€			
		€			
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€			3801,07
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE	€		228,26	
	(TAUX PERSONNALISE 5,80%)	€			
		€			
		€			

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

	€	€	€

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE : [redacted]

€ 8251,61	TOTAUX DU MOIS	€ 4749,94	€ 1177,13	€ 3534,09
COÛT TOTAL EMPLOYEUR		NET À PAYER	3 572,81 €	TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L' ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€	€ 3 870,32

MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 7 870,97	€ 3 935,48

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : DDFIP [redacted]

MIS EN PAIEMENT LE : 25 OCTOBRE 2022

VIRÉ AU COMPTE N° : [redacted]

[redacted]

[redacted]

PAY18E - V2.3 - 2903019

2D-DOC

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

DANS VOTRE INTÉRÊT, CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

Le justificatif de ressources n°1 du garant de Danielle

DDFIP
DE LA
HAUTE VIENNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BULLETIN DE PAYE

MOIS DE : NOVEMBRE 2022

N° ORDRE : A 74618

TEMPS DE TRAVAIL : 151,67 H

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ. CLÔTURE : RAPPELEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION	LIBELLÉ	SIRET
GESTION POSTE : [redacted]	[redacted]RATION ETAT DPT 17 CLG [redacted]	[redacted]

IDENTIFICATION				GRADE	ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL
M.I.N.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS						
[redacted]				ATTACHE PAL ADM.ETAT	00	08	0768	NBI 030	

CODE	ÉLÉMENTS		À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	3724,82		
101050	RETENUE PC	€		413,46	
101053	RETENUE PC NBI	€		16,15	
101070	TRAITEMENT BRUT N.B.I.	€	145,50		
201793	I.F.S.E.	€	834,00		
201794	COMPLEMENT INDEMNITAIRE	€	400,00		
202206	IND. COMPENSATRICE CSG	€	30,62		
202354	PARTICIPATION A LA PSC	€	15,00		
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		120,67	
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		341,90	
401501	C.R.D.S.	€		25,14	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			203,19
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			19,35
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			11,61
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			375,42
404598	FORFAIT SOCIAL	€			1,20
411050	CONTRIB.PC	€			2766,80
411053	CONTRIB.PC NBI	€			108,08
411058	CONTRIBUTION ATI	€			12,39
501080	COT SAL RAFP	€		37,25	
501180	COT PAT RAFP	€			37,25
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS	€		32,42	
		€			
		€			
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€			4162,95
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (TAUX PERSONNALISE 5,80%)	€		249,91	
		€			
		€			
		€	

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

L'avis d'imposition conforme du garant de Danielle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PALAISEAU
SAID 2EME SECTEUR
3 RUE EMILE ZOLA
9[redacted]EX

Vos références

Numéro fiscal (C) : [redacted]

Référence de l'avis : [redacted]
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
[redacted]

Numéro FIP : [redacted]
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : [redacted]

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP PALAISEAU
SAID 2EME SECTEUR
3 RUE EMILE ZOLA

91874 PALAISEAU CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

922,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022
sur le compte bancaire suivant :
FR76 4061 8803 040X XXXX XXX4 610
Identifiant de la banque : BOUSFRPP
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :	**38 980**
Nombre de parts :	**1,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

L'avis d'imposition conforme du garant de Danielle

Avis d'impôt établi en 2022

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

N°fiscal [redacted] Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissan[redacted]

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				7,00

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus	**Déclar. 1**			**Total**
Salaires	41979			
Déduction 10% ou frais réels	- 4198			
Salaires, pensions, rentes nets	37781			37781
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés			4590	
Revenus de capitaux mobiliers imposables [7]				0
Revenus fonciers nets				1197
Revenu brut global				**38978**
CSG déductible				- 0
Revenu imposable				**38978**
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	2
Impôt sur les revenus soumis au barème [14]				5615
Impôt avant réductions d'impôt				5615

REDUCTIONS D'IMPOT [15]	**Montant déclaré**	**Montant retenu**	**Montant réduction**
Invest. Pinel : reports	5471	5471	5471
Total des réductions d'impôt [20]			**5471**

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net 144

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus	**CSG - CRDS**	**PREL SOL**
Revenus fonciers nets [45]	1197	1197
BASE IMPOSABLE	1197	1197
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition	116	90
Total des prélèvements sociaux nets		**206**

Pour information :
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine [49] pris en compte

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Le dossier de **Dominique Dupont et Danielle Durand**

L'avis d'imposition conforme du garant de Danielle

Avis d'impôt établi en 2022 — **Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021**

N°fiscal : 30 15 143 400 164 — Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

pour l'imposition des revenus perçus en 2022..... 81

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû [53]:		144
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :	-	4203
Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :	-	52
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+	2983
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....	**-**	**1128**

PRELEVEMENTS SOCIAUX

	CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus [53]:	116	90
Solde des prélèvements sociaux 2021 [53]:		**206**

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES LE MONTANT
QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 922

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence [25]..... **38980**

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible [19]	2
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	4590

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

		Déclar. 1
Plafond total de 2020.....		12139
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+	4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+	4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	=	16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401

DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À LA LOCATION IMMOBILIÈRE